

Programme régional pour l’Afrique subsaharienne 2021-2027

Plan d’action pluriannuel 2025 (PAA 2025) — Vue d’ensemble

1. Perspectives politiques et stratégie d’intervention

1.1 Contexte politique

Ces dernières années, l’Afrique subsaharienne a été confrontée à une instabilité politique croissante, marquée par un récent recul démocratique et par une série de coups d’État ou de tentatives de coups d’État. La région est de plus en plus touchée par l’extrémisme violent et les activités terroristes, les conflits au Sahel s’étendant aux pays côtiers. Cette montée de l’extrémisme est due à la marginalisation politique et économique, aux difficultés de transition vers la démocratie et aux défaillances des gouvernements en matière de gouvernance et de redevabilité. La région pâtit également de la faiblesse des institutions et du manque de confiance entre les citoyens et les gouvernements. La région connaît une année critique avec 18 élections nationales en 2024.

Après une forte contraction de l’économie en 2020 et après des années turbulentes, la situation économique de l’Afrique subsaharienne apparaît finalement à la hausse¹. Les ratios d’endettement public se sont globalement stabilisés, et certains flux de capitaux sont en train d’amorcer un retour. Les perspectives régionales globales s’améliorent progressivement et la croissance devrait passer de 3,4 % en 2023 à 3,8 % en 2024, près des deux tiers des pays anticipant une croissance plus forte. La reprise économique devrait se poursuivre au-delà de cette année, la croissance devant atteindre 4,0 % en 2025. Parallèlement, l’inflation médiane a presque diminué de moitié, passant de près de 10 % en novembre 2022 à environ 6 % en février 2024. Toutefois, la compression des financements se poursuit et les gouvernements de la région continuent de faire face à des pénuries de financement, à des coûts d’emprunt élevés et à des risques de refinancement dans un contexte de mobilisation des ressources nationales toujours faibles. D’importants remboursements de la dette sont attendus cette année et l’année suivante. La compression des financements reflète en partie une diminution des sources de financement traditionnelles de la région, en particulier l’aide publique au développement. Les besoins bruts de financement extérieur pour les pays à faible revenu d’Afrique subsaharienne sont estimés à plus de 70 milliards de dollars par an (6 % du PIB) au cours des quatre prochaines années. Les sources concessionnelles étant devenues rares, les gouvernements recherchent d’autres possibilités de financement, qui sont généralement associées à des frais plus élevés, à une moindre transparence et à des échéances plus courtes. Le coût des emprunts — tant intérieurs qu’externes — a augmenté et continue d’être élevé pour beaucoup. En 2023, les paiements d’intérêts publics ont représenté 12 % des recettes (hors subventions) pour le pays médian d’Afrique subsaharienne, soit plus de deux fois plus qu’il y a dix ans. Le secteur privé a également commencé à ressentir les effets des taux d’intérêt plus élevés. La région reste plus vulnérable aux chocs mondiaux, notamment en raison d’une demande extérieure plus faible et de risques géopolitiques élevés.

¹ Source : Perspectives économiques régionales du FMI en Afrique subsaharienne, avril 2024

De même, les chocs climatiques sont de plus en plus fréquents et plus répandus, y compris les sécheresses d'une gravité sans précédent. Le changement climatique reste un catalyseur erratique qui a un effet important sur les économies qui dépendent de l'agriculture. La dégradation de l'environnement et les menaces pour la biodiversité aggravent encore ces défis. La Corne de l'Afrique continue d'être menacée par des sécheresses aggravées par le changement climatique, mettant en péril à la fois la sécurité alimentaire et la stabilité économique. De nombreux plans et engagements de développement nationaux offrent des possibilités de relever ces défis et de promouvoir la transition écologique, ainsi que de s'aligner sur les priorités de l'UE dans le cadre de la stratégie « Global Gateway ».

Le 28 novembre 2022, les commissaires de l'Union africaine (UA) et de l'Union européenne (UE) ont réexaminé leur partenariat stratégique, en mettant l'accent sur la mise en œuvre des engagements pris lors du 6^{ème} sommet UE-UA en février 2022. Ils se sont déclarés profondément préoccupés par les défis mondiaux en matière de sécurité alimentaire et énergétique, exacerbés par les conflits et les tensions en cours, et ont discuté des problèmes urgents auxquels sont confrontés les deux continents. La Commission a lancé un programme de 750 millions d'euros pour soutenir les investissements dans les infrastructures dans les transports, le numérique et la connectivité énergétique en Afrique. Parmi les principales priorités figuraient le renforcement de l'autonomie africaine dans la production de médicaments et de vaccins, le soutien à la sécurité alimentaire et le lancement des Initiatives Équipe Europe en Afrique lors de la COP 27 puis de la COP 28. Dans le domaine de la paix, de la sécurité et de la gouvernance, ils ont mis l'accent sur le partenariat unique entre l'UE et l'UA, en insistant sur les engagements pris en faveur des opérations de soutien de la paix menées par l'UA et l'Afrique, ainsi que sur l'observation et l'assistance électorales.

1.2 Stratégie d'intervention

Dans ce contexte, le plan d'action pluriannuel 2025-2027 (PAA 2025-2027) pour l'Afrique subsaharienne répond à de multiples défis auxquels la région est confrontée, s'aligne sur les priorités des dirigeants africains et soutient la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2063 de l'Union africaine. Le plan d'action pluriannuel proposé pour la période 2025-2027 représente un ensemble complet de 21 actions avec une contribution de l'UE de 688,8 millions d'euros. En outre, trois compléments à des programmes existants (MPRR, mécanisme flexible et investissements) sont proposés avec une contribution de l'UE de 770 millions d'euros. Ce train de mesures global soutient toutes les principales priorités de la stratégie « Global Gateway » en Afrique ainsi que les priorités conjointes UE-UA en matière de paix et de sécurité et de migration, facilitant ainsi les progrès vers un ensemble complet d'objectifs.

Le plan d'action pluriannuel² 2025-2027 mobilise des fonds provenant de tous les domaines prioritaires du programme indicatif pluriannuel pour l'Afrique subsaharienne (PIP régional pour l'Afrique subsaharienne), y compris i) le développement humain ; ii) gouvernance, paix et sécurité, culture ; iii) la transition écologique ; iv) le numérique et la science, la technologie et l'innovation ; v) la croissance durable et les emplois décents ; vi) la migration et les déplacements forcés ; ainsi que

² Le financement des actions à partir du budget 2025 est subordonné à l'achèvement de la procédure d'adoption de la décision pertinente sur l'examen à mi-parcours de la programmation de l'IVDCI — Europe dans le monde.

les mesures d'appui. Il est conforme aux objectifs de développement durable (ODD) et aux principales composantes du programme des Nations unies à l'horizon 2030.

En particulier, le plan d'action pluriannuel 2025-2027 apporte une contribution substantielle (6 actions, 147 millions d'euros) à l'accélération de la priorité « transition écologique » du GG en Afrique et de ses projets phares. Compte tenu de la vulnérabilité de l'Afrique face au changement climatique, le train de mesures proposé soutiendra l'initiative **Equipe Europe sur la gestion transfrontière de l'eau** (TEI TWM) en Afrique, ainsi que le soutien de l'UE à l'initiative phare de la **Grande muraille verte africaine** (GGW). Il soutiendra les initiatives en faveur d'une cuisson propre en Afrique australe et en Afrique orientale et centrale (actions 9 et 10). Il renforcera la sécurité et la sûreté alimentaires (action 11). En outre, elle ciblera la gestion transfrontalière des ressources en eau dans le bassin du lac Tchad, en Afrique australe et dans les bassins du fleuve Sénégal et de l'aquifère sénégal-mauritanien (actions 12, 13, 14, partie de TEI TWM).

Deux actions (80 millions d'euros) contribuent à la priorité « **Science, technologie et innovation** » du GG, qui vise à renforcer le partenariat dans le domaine de l'espace, de l'observation de la Terre et des services connexes (action 15). Il contribuera également au succès de l'initiative africaine de recherche pour l'excellence scientifique « **ARISE-02** » (action 16).

La priorité « **Accélérer la croissance durable et des emplois décents** » du GG en Afrique est soutenue par deux actions (70 millions d'euros) qui contribuent à l'initiative « **Intégration économique et commerce en Afrique vers la zone de libre-échange continentale africaine** » (ZLECAf) et renforceront les catalyseurs du commerce et de l'investissement durables en Afrique (action 17) ; enfin, il soutiendra la conduite responsable des entreprises (action 18).

Dans le cadre **du train de mesures** sur la santé du GG en Afrique, l'action en matière de protection sociale (action 1-10 millions d'euros) vise à renforcer les systèmes nationaux de protection sociale en Afrique subsaharienne en tirant parti de la coopération régionale contribuant à l'initiative « **Protection sociale — Afrique** » et à l'initiative « **Adaptation au changement climatique et résilience** ».

L'action « **Étudier en Afrique** » au titre de la priorité « **Éducation et compétences** » du GG (action 2-60 millions d'euros) s'inscrit dans le cadre de l'initiative **phare « Mobilité des jeunes pour l'Afrique »**, qui vise à soutenir les possibilités de mobilité à des fins d'apprentissage et la collaboration en matière d'enseignement supérieur et de développement des compétences en Afrique et entre l'Afrique et l'UE, en promouvant l'Afrique en tant que destination d'étude.

Le plan d'action pluriannuel 2025-2027 soutiendra également d'autres domaines qui contribuent à créer un environnement propice à l'efficacité des investissements du GG et qui figurent au premier rang des priorités politiques, comme la **paix, la sécurité et la gouvernance démocratique** (5 actions, 115,5 millions d'euros) et la **migration** (2 actions, 135 millions d'euros). Les actions proposées répondront à de multiples défis en Afrique dans le contexte de la démocratie, de la paix et de la sécurité, tels que la prévention, la gestion et la résolution des conflits, la lutte contre les conflits violents, l'extrémisme violent, le terrorisme et la criminalité organisée transnationale et fourniront une protection et des solutions durables pour les situations de déplacement forcé ciblées. L'action 4, « **Mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles** », complétera l'initiative **Equipe Europe (TEI) sur la santé et les droits sexuels et génésiques en Afrique**. L'aide en matière de migration comprend des fonds supplémentaires pour des actions déjà adoptées en 2022 : un complément

(70 millions d'euros) au programme de protection, de retour et de réintégration des migrants pour l'Afrique subsaharienne et un deuxième « top-up » (100 millions d'euros) pour le mécanisme flexible pour les migrations et les déplacements forcés. Le train de mesures proposé sur les migrations contribue **aux Initiatives Equipe Europe Route migratoire de la Méditerranée centrale et Route migratoire de l'Atlantique et de la Méditerranée occidentale**.

Le contexte facilitateur du GG est soutenu par l'action ProCultura II (action 8-10 millions d'euros), qui vise à accroître l'employabilité, les possibilités d'emploi et la génération de revenus dans le secteur culturel des pays PALOP-TL.

Le plan **d'action pluriannuel comprend** des mesures d'appui (actions 21) visant à renforcer les capacités institutionnelles des organes de l'Union africaine, à soutenir l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et à apporter une assistance technique.

Enfin, afin de promouvoir l'intégration régionale entre les régions ultrapériphériques de l'UE et les pays concernés d'Afrique subsaharienne et de favoriser les synergies entre les actions financées par les programmes NDICI et INTERREG, le PIP SSA contribuera directement aux programmes INTERREG MAC (Madère, Açores, îles Canaries) et Océan Indien, pour un montant global de 15 millions d'euros (annexe III).

2. [Annexes](#)

Annexe I — Actions prévues dans le cadre du plan d'action pluriannuel 2025-27 pour l'Afrique subsaharienne

Domaine prioritaire 1 : Développement humain.....	7
Action 1 : Renforcement des systèmes de protection sociale — Montant prévu 10 millions d'EUR	7
Action 2 : Étudier en Afrique : montant prévu : 60 millions d'euros (2025-30 millions d'EUR ; 2027-30 M EUR).....	9
Domaine prioritaire 2 : Démocratie, gouvernance, paix	13
Action 3 : Soutien à la gouvernance africaine et aux architectures de paix et de sécurité — Montant prévu de 40 millions d'euros	13
Action 4 : Mettre un terme à la violence à l'égard des femmes et des filles en Afrique — Montant prévu 10 millions d'euros.....	15
Action 5: La réintégration des ex-combattants et l'autonomisation des femmes: remparts communautaires à l'extrémisme violent en Afrique (REMPARTS) - Planned amount EUR 11.5 M	18
Action 6 : Lutte contre le commerce illicite et la criminalité transnationale organisée en Afrique : Une approche ciblée des corridors de traite des êtres humains, des produits médicaux falsifiés et de la cybercriminalité — montant prévu de 34 millions d'euros.....	20
Action 7: Zones frontalières pacifiques et résilientes IV – Montant prévu 20 M EUR	23
Action 8 : Projet régional PALOP-TL II — Montant prévu de 10 millions d'euros	25
Domaine prioritaire 3 : Transition écologique.....	27
Action 9 : Soutien à des solutions de cuisson propres en Afrique australe — Montant prévu : 12 M EUR.....	27
Action 10 : Soutien à des solutions de cuisson propres en Afrique centrale et orientale — Montant prévu de 20 millions d'euros	29
Action 11 : « Fit for Market » pour l'Afrique 2030 — Montant prévu 50 millions d'EUR ...	31
Action 12 : Gestion des ressources en eau transfrontalières du bassin du lac Tchad — Montant prévu 30 millions d'euros.....	35
Action 13 : Gestion transfrontalière de l'eau en Afrique australe — Montant prévu de 20 millions d'euros.....	37
Action 14 : Projet de Gestion intégrée des Ressources en Eau de Surface et Souterraines dans les bassins du fleuve Sénégal et de l'aquifère Sénégal-Mauritanien ('PROGIRESS') – Montant prévu EUR 15 M	40
Domaine prioritaire 4 : Numérique, science, technologie et innovation	43
Action 15 : Programme de partenariat spatial Afrique-UE (partie 2) — Montant prévu de 55 millions d'euros.....	43

Action 16 : Initiative africaine de recherche pour l'excellence scientifique ARISE 2.0 —	
Montant prévu de 25 millions d'euros	47
<i>Domaine prioritaire 5 : Croissance durable et emplois décents</i>	50
Action 17 : Facilitateurs du commerce et de l'investissement durables en Afrique —	
Montant prévu de 40 millions d'EUR.....	50
Action 18 : Programme régional pour une conduite responsable des entreprises en Afrique (RBC) — Montant prévu de 30 millions d'euros	53
<i>Domaine prioritaire 6 : Migration et déplacement forcé</i>	56
Action 19 : Soutien de l'UE à la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants dans la Corne de l'Afrique — Montant prévu de 20 millions d'euros	56
Action 20 : Protection, assistance et solutions pour les populations déplacées en Afrique subsaharienne — Montant prévu de 115 millions d'euros	59
<i>Mesures d'appui.....</i>	61
Action 21 : PAA 2025 Mesures d'appui — Montant prévu 61,34 millions d'EUR (MIP ASS 57,78 M EUR, MIP Pacifique 1,59 M EUR, MIP Caraïbes 1,97 M EUR)	61

Domaine prioritaire 1 : Développement humain

Action 1 : Renforcement des systèmes de protection sociale — Montant prévu 10 millions d'EUR

a. Résumé

Cette action vise à renforcer les systèmes nationaux de protection sociale en Afrique subsaharienne en tirant parti de la coopération régionale. Il s'aligne sur le train de mesures d'investissement « Global Gateway » UE-Afrique et aborde les principales dimensions de la stratégie, telles que les possibilités offertes par la transition écologique et numérique, la création d'emplois décents et le renforcement des systèmes de santé. Il soutient la mise en œuvre du protocole de l'UA sur les droits des citoyens à la protection sociale et à la sécurité sociale. Il contribue également à la réalisation de l'objectif général de l'initiative thématique sur la protection sociale en Afrique subsaharienne, qui vise à soutenir les politiques et systèmes régionaux et nationaux de protection sociale grâce à une coordination régionale renforcée au moyen de programmes en cours (Belgique : 42 millions d'euros, Allemagne : 540 millions d'euros, France : 160 millions d'euros, Irlande : 109 millions d'euros et UE : 268 millions d'euros³). L'action régionale proposée, d'un montant de 10 millions d'euros, est nécessaire pour garantir une approche cohérente, en tirant parti des efforts de l'Equipe Europe et en veillant à ce que la TEI soit mise en œuvre de manière unifiée et cohérente.

La protection sociale, en tant que droit de l'homme fondamental, joue un rôle essentiel dans la lutte contre la pauvreté, dans la lutte contre les risques liés au cycle de vie et dans la contribution à une croissance économique durable et inclusive, au développement et à la justice sociale. L'action vise à renforcer des systèmes de protection sociale complets, inclusifs, durables, respectueux de l'égalité entre les femmes et les hommes qui intègrent des réponses formelles et informelles en matière de protection sociale ainsi que des piliers à la fois contributifs et non contributifs. Il met l'accent sur le financement durable grâce à la mobilisation des ressources nationales et autres (MRN), à l'inclusion des travailleurs informels, en accordant une attention particulière aux femmes, aux migrants et aux femmes et aux hommes dans toute leur diversité, touchés par le changement climatique, à des approches transformatrices de genre et à une protection sociale adaptée aux chocs.

Les effets escomptés comprennent l'égalité progressive d'accès à la protection sociale universelle, l'influence des politiques régionales et nationales et le soutien au capital humain et à la création d'emplois décents, en particulier dans les économies vertes et numériques. L'action portera sur la protection sociale des personnes en situation de vulnérabilité et intégrera la bonne gouvernance et le renforcement des capacités dans les systèmes de protection sociale, en tenant compte de questions transversales telles que le changement climatique, l'égalité entre les hommes et les femmes et les droits des femmes, l'inclusion des personnes handicapées et les droits de l'homme. L'action vise à associer les principales parties prenantes telles que les institutions de l'UA, les communautés économiques régionales, les gouvernements nationaux, les agences des Nations unies, les organisations de la société civile et les partenaires sociaux.

L'entité chef de file chargée de cette action est l'unité A2 de la DG INTPA. L'entité chargée de la gestion des contrats sera déterminée à un stade ultérieur, potentiellement des délégations de l'UE (régionales).

b. Logique d'intervention de l'action proposée

L'action vise à soutenir et à renforcer les systèmes nationaux de protection sociale en Afrique subsaharienne en tirant parti de la coopération régionale. Les objectifs spécifiques sont :

SO 1 : Soutenir le renforcement du système de protection sociale.

Les activités peuvent comprendre des mesures visant à améliorer i) la conception et la mise en œuvre de régimes complets de protection sociale (à caractère contributif et non contributif) ; ii) le financement durable de la protection sociale ; iii) l'inclusivité ; iv) la

Contributions³ de l'UE principalement dans le cadre de programmes bilatéraux.

bonne gouvernance, les capacités institutionnelles, une approche fondée sur les droits et porteuse de changement de genre ; et v) des régimes de protection sociale adaptés aux chocs.

SO 2 : Renforcer la protection sociale pour des transitions justes et équitables.

Les activités se concentreront à titre préliminaire sur le soutien aux systèmes qui i) garantissent la sécurité des revenus pour soutenir les investissements dans le capital humain ; ii) atténuent l'incidence négative des transitions sur les revenus et l'emploi ; et iii) promeuvent la création d'emplois décents, y compris la protection sociale, en accordant une attention particulière aux femmes et aux personnes en situation de vulnérabilité (c'est-à-dire les personnes en situation de handicap, les migrants, etc.).

c. Modalité de mise en œuvre

L'action sera mise en œuvre via gestion indirecte par l'intermédiaire d'entités ayant fait l'objet d'une évaluation des piliers, qui ont de solides résultats en matière de soutien aux initiatives de protection sociale dans la région. Cette modalité garantit l'alignement stratégique sur les priorités régionales et permet de tirer parti de l'expertise et des réseaux existants.

Les partenaires chargés de la mise en œuvre doivent encore être confirmés (éventuellement agences des États membres de l'UE, OIT, organes des Nations unies, AUDA NEPAD, CER).

L'entité chef de file chargée de cette action est l'unité A2 de la DG INTPA. L'entité chargée de la gestion des contrats sera déterminée à un stade ultérieur, potentiellement des délégations de l'UE (régionales).

d. Principales parties prenantes

Parmi les principales parties prenantes, outre les membres de la TEI (Belgique, France, Allemagne, Irlande), figurent l'OIT et, éventuellement, d'autres organes des Nations unies. Sur le continent africain, les institutions partenaires régionales concernées comprennent la CUA et l'AUDA-NEPAD, (ainsi qu'éventuellement) la Banque africaine de développement. Plusieurs CER et leurs institutions seront également des parties prenantes concernées, notamment EAC, la CEDEAO, la SADC et (potentiellement) d'autres CER de la SSA. Les pays cibles possibles doivent être confirmés.

e. Contribution aux objectifs et marqueurs de dépenses (y compris les objectifs NDICI-Europe dans le monde, la DG INTPA et l'UE, les montants escomptés)

☐ Migration et déplacements forcés	Montant :
☒ Climat	Montant : à confirmer
☒ Inclusion sociale et développement humain	Montant : à confirmer
☐ Éducation	Montant :
☒ Genre	☐ G0 ☒ G1 ☐ G2
☐ Biodiversité	Montant :
☒ Inégalités	☐ I-0 ☐ I-1 ☐ I-2
☐ Droits de l'homme, démocratie et bonne gouvernance	Montant :

Action 2 : Étudier en Afrique : montant prévu : 60 millions d'euros (2025-30 millions d'EUR ; 2027-30 M EUR)

a. Résumé

Soutenir l'intégration continentale, offrir des possibilités d'apprentissage tant en Afrique qu'entre l'Afrique et l'Europe et renforcer la coopération afin de mobiliser les investissements dans la connaissance et l'innovation afin de soutenir l'autonomie stratégique et les chaînes de valeur, de renforcer l'échelle et de renforcer la pertinence et la réactivité de l'enseignement supérieur africain aux besoins du marché du travail dans les pays partenaires sont les éléments essentiels du train de mesures d'investissement «Global Gateway» Afrique-Europe et sont les objectifs de l'initiative phare «Global Gateway» sur la mobilité des jeunes en Afrique⁴.

Cette action vise à **accroître l'attrait de l'offre d'enseignement supérieur africain** pour tous les types d'apprenants⁵ mobiles en Afrique et en Afrique. Elle vise à renforcer l'intégration régionale, les réseaux de connaissances, la coopération et l'image de marque des programmes financés par l'UE dans l'enseignement supérieur africain et, en particulier, à soutenir la création effective de l'espace africain de l'enseignement supérieur et de la recherche (AHERS). Le programme **soutiendra également le renforcement des capacités des universités à interagir avec l'écosystème au sens large dans les domaines prioritaires du GG** afin qu'elles jouent un rôle plus important dans les chaînes de valeur du développement des compétences et de l'innovation et qu'elles créent une offre de formation plus pertinente. Elle permettra de développer des initiatives à grande échelle, de relier les initiatives et d'accroître la pertinence des projets financés par l'intermédiaire des programmes de l'UE et des États membres, et offrira un mécanisme permettant de mettre en place des partenariats à plusieurs niveaux au niveau national, ce qui augmentera les chances des pays d'accéder au FEDD+. Contribuant à la dimension extérieure de la Stratégie Européenne pour les Universités, l'action sera structurée autour de trois volets couvrant « l'accès, les partenariats et le soutien ciblé », qui contribuent tous à un impact transformateur des efforts déployés par l'Équipe Europe en Afrique dans le domaine de l'enseignement supérieur.

L'entité chef de file chargée de cette action est l'unité A2 de la DG INTPA. L'entité chargée de la gestion des contrats est la DG INTPA/EUD.

b. Logique d'intervention de l'action proposée

L'**objectif général** de l'action est de renforcer l'espace africain de l'enseignement supérieur en tant que destination de choix et de favoriser la qualité, la pertinence, la réactivité, l'inclusivité, l'accessibilité et l'attractivité des établissements africains d'enseignement supérieur.

Les **objectifs spécifiques** de l'action sont les suivants :

- a. Créer des possibilités d'apprentissage égales pour tous les étudiants et les jeunes (en accordant une attention particulière aux femmes) sur le continent africain ;
- b. Rendre les établissements d'enseignement supérieur africains plus équitables, plus accessibles et plus attrayants en tant que destinations d'études/de recherche et pour les partenaires ;

⁴ La mobilité des jeunes en Afrique encourage les possibilités de mobilité à des fins d'apprentissage en Afrique et entre l'Afrique et l'UE. L'initiative phare regroupe dans un même cadre plusieurs programmes existants et nouveaux financés par l'UE. Conçu pour compléter et relier les programmes de l'UE en cours, notamment Erasmus +, le programme de mobilité universitaire intra-africaine, l'harmonisation de l'assurance de la qualité et de l'accréditation de l'enseignement supérieur en Afrique (HAQAA), le cadre continental africain des certifications et le programme des jeunes dirigeants africains, le programme soutient l'augmentation de la mobilité entrante à des fins d'apprentissage vers les universités africaines de l'intérieur et de l'extérieur de l'Afrique et encourage le renforcement des capacités des établissements d'enseignement supérieur africains et des agences gouvernementales compétentes.

Aux fins de la présente action, les apprenants comprennent les étudiants de niveau BA, master et doctorat, ainsi que les chercheurs, mais cette notion peut également être étendue au personnel universitaire.

⁵ Dans le cadre de cette action, nous entendons par apprenants les étudiants de niveau BA, MA et PhD ainsi que les chercheurs, mais cette notion peut également être étendue au personnel universitaire.

- c. Soutenir le rôle des établissements d'enseignement supérieur dans l'écosystème d'innovation, la création d'emplois décents et porteurs de changement d'égalité entre les hommes et les femmes et les partenariats publics et privés dans le cadre des chaînes de valeur clés de la stratégie « Global Gateway » au niveau (multi) national et régional.

Le programme s'articulera autour de **trois volets** et des activités connexes suivantes :

1. **Égalité d'accès** aux données, aux informations et aux outils : Des informations et des données (y compris des données ventilées par sexe/âge/handicap) seront collectées et/ou produites, analysées et utilisées pour étayer des connaissances fondées sur des données probantes sur les systèmes d'enseignement supérieur et la mobilité à des fins d'apprentissage sur le continent ; des informations ciblées sur les possibilités d'étude et de recherche, y compris les profils par pays, les modalités d'accès aux possibilités d'apprentissage international, la préparation des candidatures et l'obtention de bourses seront facilitées et seront également destinées aux apprenants vivant dans des contextes plus fragiles, dans des lieux éloignés et dans des situations vulnérables (femmes, personnes handicapées, etc.) ; la création d'une page d'accueil et de campagnes d'information accessibles, d'une base de données, de foires pour les étudiants et de l'emploi, d'une orientation scolaire adaptée à la dimension de genre et au handicap et de conseils sera soutenue, en tenant compte des besoins individuels (en tenant compte du sexe, du genre, de l'âge, du handicap, etc.) ; informer les étudiants et partenaires potentiels des possibilités d'apprentissage existantes ; établir des liens avec les réseaux d'étudiants et d'anciens étudiants ; les bureaux des étudiants et les organisations d'accueil communautaire et l'expérimentation des modalités de soutien aux étudiants en cours d'élaboration dans le cadre de l'espace européen de l'éducation (telles que la carte d'étudiant de l'UE) et d'éventuels liens avec les réseaux nationaux de recherche et d'éducation.
2. **Partenariats** : soutiendra la mise en place d'un environnement propice à un écosystème d'enseignement supérieur durable, inclusif, tourné vers l'avenir et axé sur la demande au niveau plurinational, dans le respect des domaines prioritaires du GG. Ce volet se concentrera sur une facilité permettant de mettre en place des partenariats à plusieurs niveaux au niveau national (multi), renforçant ainsi la capacité des pays à accéder au FEDD+ ; la pertinence des projets financés par Erasmus + et Horizon ou les programmes des États membres ; un rôle plus important dans les chaînes de valeur des compétences, du développement entrepreneurial et de l'innovation ; créer un environnement plus propice à l'envoi/accueil des mobilités (gestion des mobilités, écosystèmes d'apprentissage) ; renforcer la capacité des EES à innover, notamment en utilisant les outils existants tels que HEInnovate et en associant plus systématiquement les universités africaines aux réseaux européens d'universités et de communautés de la connaissance dans les secteurs stratégiques.
3. **Appui** : fournira un soutien ciblé à la demande aux délégations de l'UE et aux EES dans les pays afin de renforcer les liens avec et entre les programmes de l'UE et des États membres afin de stimuler le développement des compétences dans des domaines prioritaires clés autour des EES. Cet objectif sera atteint au moyen d'une assistance technique, d'études, d'échanges entre pairs et d'échanges de jumelages entre États membres et permettra non seulement d'accroître la participation aux volets 1 et 2 ainsi qu'aux programmes de l'UE, mais aussi de contribuer au dialogue qui se déroule dans le cadre du projet phare « Mobilité des jeunes pour l'Afrique ». Ce volet assurera également le secrétariat de la mobilité des jeunes et l'assistance technique pour soutenir les délégations et les partenaires.

Résultats attendus :

- 1.1. Offres plus accessibles, équitables et facilitées pour la mobilité à des fins d'apprentissage ; pour les universités africaines situées à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afrique ;
- 1.2. Amélioration et égalité d'accès à l'information et aux services (orientation, soutien) ;

1.3. Disponibilité de données actualisées et précises sur le paysage de l'enseignement supérieur, y compris du point de vue du genre et du handicap.

1.4. Soutien au renforcement des capacités des établissements africains d'enseignement supérieur et des agences gouvernementales compétentes.

2.1. Renforcement de l'écosystème africain d'enseignement supérieur innovant, inclusif et à plusieurs niveaux ;

2.2. Amélioration de l'environnement favorable, des partenariats de connaissances et du renforcement des capacités au niveau plurinational dans des domaines prioritaires afin d'accroître la pertinence de l'offre d'enseignement supérieur en Afrique ;

2.3. Création de réseaux et de partenariats durables entre les établissements d'enseignement supérieur et d'autres secteurs en Afrique.

3.1. Renforcement de l'engagement et de la réactivité des EES en ce qui concerne le développement des compétences dans les domaines prioritaires de la stratégie « Global Gateway » au niveau national.

c. Modalité de mise en œuvre

L'action sera mise en œuvre en gestion directe et indirecte.

Composante 1 : Gestion indirecte. Une partie de cette action peut être mise en œuvre en gestion indirecte par une organisation ou une agence africaine ou européenne ayant fait l'objet d'une évaluation fondée sur les piliers, active dans l'enseignement supérieur et travaillant en consortium avec d'autres organisations/agences européennes et africaines de l'enseignement supérieur.

Composante 2 : Gestion directe. L'Institut européen de technologie (EIT), en tant que véhicule, mettra en œuvre l'action au moyen d'une gestion directe, de subventions (appel à propositions) et de marchés de services. Alternative si nécessaire : Gestion indirecte. Une partie de cette action peut être mise en œuvre en gestion indirecte par une agence ou organisation africaine ou européenne active dans le domaine de l'enseignement supérieur ayant fait l'objet d'une évaluation fondée sur les piliers et travaillant en consortium avec d'autres agences/organisations africaines ou européennes d'enseignement supérieur.

Composante 3 : Gestion indirecte. Une partie de cette action peut être mise en œuvre en gestion indirecte par une organisation ou agence ayant fait l'objet d'une évaluation des piliers africaine ou européenne active au sein d'une agence de l'enseignement supérieur travaillant en consortium avec d'autres agences africaines d'enseignement supérieur.

Entité chef de file : A2 — une partie de cette action pourrait être gérée ultérieurement par une délégation en collaboration avec la CEDEAO, EAC, la CEMAC et la SADC afin de faciliter la conduite des travaux au niveau national et régional.

L'entité chef de file chargée de cette action est l'unité A2 de la DG INTPA. L'entité chargée de la gestion des contrats est la DG INTPA/EUD.

d. Principales parties prenantes

Les principales parties prenantes sont issues du domaine de l'éducation, de la recherche et de l'innovation, y compris les autorités éducatives, les prestataires de services de mobilité à des fins d'apprentissage, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les partenaires commerciaux, les anciens étudiants et les associations d'étudiants. L'action repose sur un dialogue fort avec la CUA et sur une collaboration avec les agences de l'UA et les communautés économiques régionales africaines (CER) et peut s'appuyer sur les relations et l'engagement établis dans le cadre des autres actions menées dans le cadre de l'initiative phare sur la mobilité des jeunes (telles que HAQAA3, Erasmus +, le programme de mobilité universitaire intra-africaine et l'Académie des jeunes).

e. Contribution aux objectifs et marqueurs de dépenses (y compris les objectifs NDICI-Europe dans le monde, la DG INTPA et l'UE, les montants escomptés)

☐ Migration et déplacements forcés	Montant :
☒ Climat	Montant : à confirmer
☐ Inclusion sociale et développement humain	Montant :
☒ Éducation	Montant :
☐ Genre	☐ G0 ☒ G1 ☐ G2
☐ Biodiversité	Montant :
☐ Inégalités	☐ I-0 ☐ I-1 ☐ I-2
☐ Droits de l'homme, démocratie et bonne gouvernance	Montant :

Domaine prioritaire 2 : Démocratie, gouvernance, paix

Action 3 : Soutien à la gouvernance africaine et aux architectures de paix et de sécurité — Montant prévu de 40 millions d'euros

a. Résumé

Dans le cadre du partenariat de l'UE avec l'Union africaine (UA) en matière de gouvernance, de paix et de sécurité, la présente action soutiendra les architectures de gouvernance, de paix et de sécurité (GPS) de l'UA afin de contribuer à prévenir les conflits et de renforcer la gouvernance démocratique participative sur l'ensemble du continent africain. Pour ce faire, une collaboration étroite sera mise en œuvre avec la Commission de l'UA et ses organes continentaux, les communautés économiques régionales (CER) et les États membres de l'UA aux niveaux politique, et opérationnel.

Cette action propose de rassembler des programmes de soutien précédemment distincts sous un même parapluie conceptuel.⁶ Doté d'un budget prévu de 40 millions d'euros sur quatre ans, géré par la délégation de l'UE à Addis, elle abordera des questions thématiques clés d'intérêt mutuel et renforcera le nexus GPS. Pour rendre cette dernière opérationnelle, il sera important de promouvoir une programmation et une planification conjointes entre les architectures de l'AGA (gouvernance) et de l'AAPS (paix et sécurité) de l'UA. Il sera également essentiel de dialoguer avec les coalitions de la société civile panafricaine et d'accroître le rôle des jeunes et des femmes, afin de garantir le succès et la pérennité des efforts déployés en faveur de la paix, de la sécurité et de la gouvernance sur le continent.

L'action proposée répond aux grandes réformes en cours de l'UA, notamment i) à la transformation effective du département des affaires politiques, de la paix et de la sécurité (PAPS) vers des approches plus intégrées des conflits et de leurs causes politiques profondes en s'attaquant au lien GPS ; II) la mise en œuvre du Fonds de l'UA pour la paix ; et iii) la rationalisation des organes des droits de l'homme fondés sur les traités de l'UA. L'action représente un soutien plus ciblé aux architectures GPS de l'UA, poursuivant l'engagement politique de l'UE à l'égard du continent dans l'esprit des priorités communes Afrique-Europe.

L'entité chef de file chargée de cette action et de la gestion des contrats est la délégation de l'UE auprès de l'UA.

b. Logique d'intervention de l'action proposée

L'objectif général de l'action est de contribuer au renforcement du nexus GPS en Afrique en aidant l'UA et les autres structures existantes sous conduite africaine à remplir leur mandat de manière cohérente et efficace et à jouer pleinement leur rôle sur le continent.

SO1 : L'architecture africaine de paix et de sécurité (AAPS) bénéficie d'un soutien intégré et cohérent et est en mesure de jouer son rôle sur le continent de manière plus efficiente et plus efficace. Dans le même ordre d'idées, la mise en œuvre de la facilité de réserve de crise du Fonds de l'UA pour la paix, du cadre de conformité aux droits de l'homme de l'UA et des engagements de l'UA en faveur de la mise en œuvre du programme en faveur des femmes, de la paix, de la sécurité et de la sécurité en Afrique bénéficient d'un soutien.

SO2 : L'architecture africaine de gouvernance (AGA) bénéficie d'un soutien, en mettant l'accent sur la gouvernance démocratique spécifique, l'égalité entre les femmes et les hommes, la participation des femmes et les questions relatives aux droits de l'homme ayant une incidence positive sur la prévention et la résolution des conflits.

⁶ Architecture africaine de gouvernance : 25 M EUR ; Architecture africaine de paix et de sécurité : 40,5 M EUR ; Mécanisme de réaction précoce : 25 M EUR ; Cadre de conformité aux droits de l'homme : 10 M EUR ; Montant total : 100,5 M EUR

SO3 : La participation des réseaux d'OSC et les remerciements aux initiatives visant à renforcer l'engagement des citoyens et l'inclusion des femmes et des jeunes dans les activités de gouvernance, de paix et de sécurité.

c. Modalité de mise en œuvre

L'action sera principalement mise en œuvre en gestion indirecte avec la CUA afin de couvrir les SO1 et SO2. En outre, l'action comprendra une modalité de subvention pour les réseaux d'OSC (SO3), avec la participation étroite du Conseil économique, social et culturel (ECOSOCC) de l'UA. Il est envisagé qu'une agence spécialisée, une agence d'un État membre de l'UE ou une organisation internationale soit chargée de fournir une assistance technique pour les composants mis en œuvre par les organes de la CUA et de l'AGA, de préférence identifiés dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence. Enfin, afin de soutenir la poursuite de la mise en œuvre du HRCF de l'UA dans toutes les OSP dirigées ou mandatées par l'UA, le HCDH des Nations unies pourrait être chargé de fournir une assistance technique ciblée et un suivi du HRCF, en s'appuyant sur les enseignements tirés de l'actuel programme HRCF. Les contrats seront gérés par la délégation de l'UE auprès de l'UA. L'accent sera mis sur une approche axée sur les résultats, en soutenant des actions spécifiques ou des capacités d'action plutôt qu'un appui institutionnel général.⁷

L'entité chef de file chargée de cette action et de la gestion des contrats est la délégation de l'UE auprès de l'UA.

d. Principales parties prenantes

La CUA et plus particulièrement le département Politique, Paix et Sécurité (PAPS) ; le Conseil de paix et de sécurité (COPS) de l'UA et ses structures, à savoir la Commission, le panel des sages (également FemWise), le système continental d'alerte précoce (CEWS) et le Fonds pour la paix ; L'UA et les États membres de l'UE ; Les membres de la plateforme AGA et les principaux organes de gestion des droits de l'homme et de la gouvernance ; CER ; Institutions nationales de défense des droits de l'homme (INDH) ; Les OSC et les réseaux, les groupes de réflexion, les instituts de recherche et les ONG spécialisées, telles que les organisations de femmes et de jeunesse, axées sur la paix et la sécurité et celles représentant les personnes en situation de handicap.

e. Contribution aux objectifs de dépenses et aux marqueurs

☐ Migration et déplacements forcés	Montant :
☐ Climat	Montant :
☐ Inclusion sociale et développement humain	Montant :
☐ Education	Montant :
☒ Genre	☐ G0 ☒ G1 ☐ G2
☐ Biodiversité	Montant :
☐ Inégalités	☐ I-0 ☐ I-1 ☐ I-2
☒ Droits de l'homme, démocratie et bonne gouvernance	Montant : 20 M EUR

⁷ Ventilation budgétaire : Gestion indirecte avec la CUA : 15 M EUR (APSA), 9 M EUR (AGA) ; Subventions pour les OSC : 8 M EUR ; Assistance technique (AT) à la CUA (y compris CRF) : 5 M EUR ; TA HCDH : 3 M EUR. Total : 40 M EUR.

Action 4 : Mettre un terme à la violence à l'égard des femmes et des filles en Afrique — Montant prévu 10 millions d'euros

a. Résumé

Cette action aidera la Commission de l'Union africaine (CUA) à faire avancer la signature, la ratification, la mise en œuvre et le suivi du protocole de Maputo, ainsi que l'adoption et à la mise en œuvre de la convention de l'UA sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles (EVAWG) et à mettre en œuvre la stratégie de l'UA sur l'égalité entre les hommes et les femmes et l'émancipation des femmes. Elle visera à renforcer les capacités institutionnelles de la CUA et des communautés économiques régionales (CER) en vue de mettre à jour les cadres législatifs du groupe de travail sur les droits des femmes ou d'accélérer la mise en œuvre et le suivi des cadres existants, de demander des comptes aux États membres de l'UA, d'accroître le financement national du groupe de travail sur les droits des femmes et de créer des mécanismes plus systématiques de participation des organisations de défense des droits des femmes aux processus de la CUA et des CER. Les CER et la société civile figureront parmi les principaux partenaires pour faire progresser la mise en œuvre des politiques et de la législation visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles, ce que les États membres de l'UA se sont engagés à mettre en œuvre.

L'action s'appuie sur les expériences et les réalisations du programme régional de l'initiative Spotlight pour l'Afrique (SIARP). Le SIARP a soutenu des partenariats globaux, associant les parties prenantes aux niveaux continental, sous-régional et national, favorisant ainsi une approche de l'ensemble de la société à l'égard de l'EVAWG. Elle a accéléré la ratification du protocole de Maputo, l'adoption de plans d'action nationaux (PAN) concernant le groupe de travail sur l'EVAWG, la mise en place de mécanismes de responsabilité, y compris l'Observatoire de l'égalité des sexes de l'UA, et a créé un cadre pour un engagement plus large entre les ARM et la CUA.

Cette action mettra davantage l'accent sur la mise en œuvre des cadres normatifs de l'UA dans les États membres grâce à la sensibilisation, à l'établissement de rapports et au partage des bonnes pratiques. Les activités compléteront le plan d'action pluriannuel 2024-2025 sur la santé et les droits sexuels et reproductifs (DSSR), intégré dans l'initiative thématique sur les DSSR, qui contribuera également au suivi du SIARP et, plus généralement, au programme à fort impact de l'initiative Spotlight pour l'élimination de la violence à l'horizon 2030 (HIVE), financé par l'UE, et aux programmes mondiaux de sensibilisation, de renforcement de la coalition et d'action féminine transformatrice visant à mettre un terme à la violence à l'égard des femmes (ACT). ONU Femmes et PNUD devraient mettre en œuvre l'action en étroite collaboration avec la CUA, les CER et la société civile en Afrique.

L'entité chef de file chargée de cette action et de la gestion des contrats est la délégation de l'UE auprès de l'UA.

b. Logique d'intervention de l'action proposée

L'action vise à protéger les avancées et à accélérer la dynamique en vue de l'élimination de la violence fondée sur le genre en Afrique en soutenant les initiatives menées par l'Afrique en vue de poursuivre la formulation, la mise en œuvre et le suivi des politiques et de la législation nationales et régionales relatives au groupe de travail sur l'EVAWG. Les objectifs spécifiques sont :

SO1 : Renforcer le cadre normatif de l'UA et des CER et veiller à ce qu'il soit mis en œuvre et contrôlé par les États membres, y compris le protocole de Maputo, le plan d'action régional (RAP) sur l'EVAWG et le cadre de responsabilité relatif à l'élimination des pratiques préjudiciables.

- L'action renforcera les capacités institutionnelles de la CUA et des CER afin de respecter leurs engagements au sein du groupe de travail sur l'EVAWG, de demander des comptes aux États membres, d'accroître le financement national du groupe de travail et d'assurer une meilleure coordination avec les acteurs clés du groupe de travail. En outre, il vise à renforcer la collecte de données en améliorant la coordination, la normalisation et l'accessibilité (y

compris par l'intermédiaire de l'Observatoire de l'égalité entre les hommes et les femmes de l'UA), ainsi que la capacité des parties prenantes (CUA, CER, députés au Parlement, société civile et fonctionnaires nationaux, médias et universités) à collecter et à utiliser des données pour éclairer les politiques et les lois, ainsi qu'à établir des rapports sur le groupe de travail sur la violence à l'égard des femmes et des filles. L'action apportera un soutien juridique et politique aux parties prenantes qui élaborent une législation au niveau régional ou national. Il pourrait s'agir notamment de mettre en place un module avec/au sein de la CUA pour le partage des meilleures pratiques entre les CER et/ou les États membres afin de s'appuyer sur les enseignements tirés et d'élaborer des initiatives efficaces à l'intention du groupe de travail de l'EVAWG.

SO2 : Les groupes de défense des droits des femmes et les organisations de la société civile ont permis d'influencer et de faire progresser plus efficacement les progrès en ce qui concerne le groupe de travail sur les droits des femmes.

- L'action renforcera les capacités de la société civile à mener des actions de sensibilisation, à établir des rapports et à influencer le changement de comportement au sein du groupe de travail sur l'EVAWG, grâce à un engagement plus fort entre les groupes et associations régionales/sous-régionales et sur le terrain. Elle mettra en place des plateformes plus inclusives pour permettre aux associations de dialoguer avec les processus de la CUA/REC, dans le cadre d'un suivi cohérent des progrès accomplis par les États membres au moyen des mécanismes de responsabilité existants. En outre, un mécanisme de réattribution sera mis à disposition pour soutenir les réseaux d'OSC et leurs membres travaillant sur l'EVAWG/la violence à caractère sexiste, et le groupe de référence régional de la société civile (CSRSG), composé de 15 experts de la société civile africaine, ainsi que son rôle consultatif auprès des Nations unies et de la CUA.

c. Modalité de mise en œuvre

L'action pourrait être mise en œuvre en gestion indirecte au moyen d'une convention de contribution avec le bureau du fonds fiduciaire multipartenaires du PNUD, géré par la délégation de l'UE à l'UA, qui est également l'entité chef de file chargée de cette action. L'ONU Femmes et le PNUD sont considérés comme les partenaires de mise en œuvre potentiels les plus pertinents pour cette action, compte tenu de leurs mandats et de leur étroite collaboration avec les réseaux de la Commission africaine et des organisations de la société civile en Afrique au cours du SIARP⁸.

L'entité chef de file chargée de cette action et de la gestion des contrats est la délégation de l'UE auprès de l'UA.

d. Principales parties prenantes

Les principales parties prenantes seront la CUA, les CER et la société civile africaine, y compris les mouvements des droits des femmes.

e. Contribution aux objectifs et marqueurs de dépenses (y compris les objectifs NDICI-Europe dans le monde, la DG INTPA et l'UE, les montants escomptés)

☐ Migration et déplacements forcés	Montant :
☐ Climat	Montant :
☒ Inclusion sociale et développement humain	Montant : 5 MILLIONS D'EUROS
☐ Éducation	Montant :

⁸ ONU Femmes a dirigé l'ensemble du volet 1 du SIARP sur les activités horizontales et liées aux politiques avec l'UA et a mis en œuvre son pilier 6 (OSC et mouvements de femmes), tandis que le PNUD a dirigé son pilier 1 (lois et politiques).

☒ Genre	☐ G0 ☐ G1 ☒ G2
☐ Biodiversité	Montant :
☐ Inégalités	☐ I-0 ☐ I-1 ☐ I-2
☒ Droits de l'homme, démocratie et bonne gouvernance	Montant : 5 M EUR

Action 5: La réintégration des ex-combattants et l'autonomisation des femmes: remparts communautaires à l'extrémisme violent en Afrique (REMPARTS) - Planned amount EUR 11.5 M

a. Résumé

La région du bassin du lac Tchad est une des régions du monde où les conflits perdurent depuis plusieurs décennies. Des défis tels que la présence de groupes terroristes internationaux comme Boko Haram, la prolifération de l'extrémisme violent, et l'absence d'opportunités d'avenir pour les jeunes et les femmes représentent des facteurs de déstabilisation d'une part et sont les principales causes de l'enrôlement des jeunes par les groupes terroristes d'autre part. Une situation similaire affecte l'Afrique de l'Ouest, avec l'expansion récente de l'extrémisme violent du Sahel vers les États du golfe de Guinée. Les femmes, en particulier, sont souvent ciblées par les groupes extrémistes pour recruter ou manipuler leurs proches, et peuvent également être victimes de violences et de discrimination au sein de ces groupes.

Cette action vise à lutter contre l'extrémisme violent de manière plus inclusive en développant des initiatives de cohésion sociale, en renforçant l'autonomisation économique des femmes, des populations locales et des anciens associés à des groupes terroristes, tout en promouvant une plus grande implication des femmes dans la prévention de l'extrémisme violent et dans les politiques locales de consolidation de la paix. Il y aura deux fenêtres subrégionales :

- **Bassin du lac Tchad** : Cameroun, Nigeria, Niger⁹ et Tchad
- **Afrique de l'Ouest** : zones transfrontalières entre Burkina Faso, Ghana et Cote d'Ivoire

La composition finale des zones d'intervention sera confirmée au cours de la phase de formulation et de démarrage, et après discussions avec les autorités locales et les communautés concernées. Cette action sera complémentaire à autres initiatives bilatérales/régionales de l'UE (notamment le programme SD3R au Nigeria et les programmes régionaux FMM, RESILAC, RSF, SECSTA et Borderlands), ainsi que celles financées par le FPI sur l'atténuation des effets du terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent dans les zones ciblées. L'entité en charge de cette action est l'unité A2 de la DG INTPA. Les contrats seront gérés par la DUE au Cameroun (fenêtre Bassin du lac Tchad) et la DUE au Burkina Faso (fenêtre Afrique de l'Ouest).

b. Logique d'intervention de l'action

Objectif général : contribuer de manière inclusive à la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent en Afrique centrale et de l'Ouest, avec une attention particulière sur le rôle des femmes.

Bassin du lac Tchad

1. Soutenir la réintégration socio-économique durable des ex-associés et ex-combattants de Boko Haram, leur autonomisation et celles de leurs communautés d'accueil.
2. Renforcer la contribution de la société civile, et notamment des femmes à la cohésion sociale, à la lutte contre les violences basées sur le genre et à la protection des droits humains.

Afrique de l'Ouest

3. Renforcer la compréhension des représentations sociales de genre et des facteurs influençant l'engagement des femmes dans les groupes extrémistes, ainsi que les obstacles à leur participation à la prévention de l'extrémisme violent et à la construction de la paix.
4. Renforcer les capacités de groupements de femmes en matière de leadership, tout en sensibilisant les communautés locales, afin d'optimiser la lutte contre l'extrémisme violent et promouvoir la cohésion sociale.

⁹ L'inclusion du Niger dans cette action se fera sous réserve d'une évolution positive de la situation sur le terrain.

5. Renforcer les capacités des autorités locales, administratives, religieuses et coutumières pour accroître la participation des femmes aux processus décisionnels locaux, y compris en matière de sécurité, de justice et de prévention des conflits.

c. Modalités de mise en œuvre

- **Bassin du lac Tchad** : gestion indirecte par une agence d'un État membre de l'UE et/ou une agence des Nations unies sera préalablement étudiée. Cependant, la gestion directe via des ONGs spécialisées est également une option.
- **Afrique de l'Ouest** : gestion directe via des ONGs (éventuellement en consortium) spécialisées dans la prévention de l'extrémisme violent et sur les questions de genre dans les zones ciblées.

L'entité en charge de cette action est l'unité A2 de la DG INTPA. Les contrats seront gérés par la DUE au Cameroun (fenêtre Bassin du lac Tchad) et la DUE au Burkina Faso (fenêtre Afrique de l'Ouest).

d. Principaux intervenants

En tant que détenteurs d'obligations, les principales parties prenantes du projet seront les gouvernements des pays concernés ainsi que les autorités locales, traditionnelles et coutumières des zones d'intervention (lorsque possible) ; les dispositifs nationaux mis en place pour la lutte contre l'extrémisme violent; les agences nationales spécialisées (dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, le genre, la cohésion sociale et l'agriculture) ; les organisations régionales et sous régionales; les groupements de productrices-transformatrices agricoles, les OSC, les associations de femmes, personnes handicapées et jeunes ainsi que les médias communautaires.

e. Contribution aux cibles et marqueurs de dépenses (y inclus NDICI-Europe dans le monde, INTPA et les cibles UE, indiquer les montants prévus)

☐ Migration et déplacements forcés	Montant:
☐ Climat	Montant:
☒ Inclusion sociale et développement humain	Montant: 8.5 M EUR
☐ Éducation	Montant:
☒ Genre	☐ G0 ☒ G1 ☐ G2
☐ Biodiversité	Montant:
☒ Inégalités	☐ I-0 ☒ I-1 ☐ I-2
☒ Droits de l'homme, démocratie et bonne gouvernance	Montant: 3 M EUR

Action 6 : Lutte contre le commerce illicite et la criminalité transnationale organisée en Afrique : Une approche ciblée des corridors de traite des êtres humains, des produits médicaux falsifiés et de la cybercriminalité — montant prévu de 34 millions d'euros

a. Résumé

L'action vise à renforcer les capacités des pays africains à prévenir, à décourager et à réprimer le commerce illicite et la criminalité transnationale organisée, atténuant ainsi leur incidence sur la sécurité et la stabilité du continent. Ce faisant, elle vise à préserver et à renforcer l'État de droit, à renforcer la confiance des populations et à renforcer la sécurité humaine tout en maximisant les possibilités de développement économique et humain. Principalement axé sur les pays d'Afrique de l'Ouest, le champ d'application de l'action s'étendra à plusieurs pays d'Afrique centrale, orientale et australe. Elle s'articule autour d'une composante majeure de la lutte contre la criminalité organisée le long des corridors et plateformes de traite des êtres humains, complétée par deux autres volets ciblant spécifiquement le trafic de produits médicaux et la cybercriminalité. Ils reflètent tous à la fois les grandes priorités stratégiques de l'Afrique et de l'UE. Les pays bénéficiaires spécifiques pour chaque volet seront confirmés au cours de la phase de formulation. Les composantes sont les suivantes :

Composante 1 : Couloirs de traite des êtres humains. Les grands corridors commerciaux et de transport se recoupent souvent avec des routes/plateformes de trafic. De nouveaux investissements améliorant la connexion des marchés et des territoires risquent d'exacerber les possibilités d'exploitation criminelle. Ces risques sont particulièrement aigus dans les environnements où les capacités de gouvernance et de réglementation sont faibles, comme c'est le cas en Afrique de l'Ouest. Pour relever ces défis, l'action propose de renforcer les capacités des acteurs de première ligne chargés de lutter contre le trafic illicite et de promouvoir la coopération transfrontière judiciaire et répressive au sein et le long des corridors de commerce et de transport « Global Gateway ».

Composante 2 : Drogues contrefaites. Selon les estimations, dans certaines régions africaines, les drogues non réglementées représentent jusqu'à 55 % des produits médicaux en circulation, ce qui entraîne des milliers de décès par an. Le trafic illicite de produits pharmaceutiques est non seulement mortel et lucratif (selon les estimations 10 à 25 fois plus rentable que le trafic de drogue), mais il constitue également un moyen privilégié de blanchiment de produits illicites et de financement d'activités illégales. La conjonction des efforts de l'UE pour lutter contre les produits médicaux non normalisés et falsifiés (SFMP) contribuera ainsi à obtenir des résultats à la fois en matière de santé publique et de sécurité, en s'alignant sur le pilier « santé » de la stratégie « Global Gateway » de l'UE, tout en complétant les efforts de TEI MAV +.

Composante 3 : Cybercriminalité. Alors que les sociétés et les économies se numérisent de plus en plus, la cybercriminalité fait peser des menaces et des vulnérabilités croissantes. L'Afrique de l'Ouest, en particulier, est devenue une plaque tournante pour la criminalité et la fraude en ligne, qui touche les particuliers et les entreprises tant en Europe qu'en Afrique. La résolution de cette question et la promotion de la coopération tant entre les pays de la région qu'avec leurs homologues de l'UE constituent donc une priorité commune.

En tirant parti des résultats de projets antérieurs financés par l'UE (par exemple OCWAR-T, OCWAR-C, MEDISAFE), l'action recherchera des complémentarités avec les initiatives nationales/régionales en cours au niveau de l'UE et de pays tiers, y compris les programmes financés par le service FPI, tels que le Programme mondial sur les flux illicites.

L'entité chef de file chargée de cette action est l'unité A2 de la DG INTPA. Les entités chargées de la gestion des contrats sont la délégation de l'UE au Nigeria (pour les SO1 et SO3) et la DUE Zambie (pour le pôle Afrique australe et orientale du SO2).

b. Logique d'intervention de l'action proposée

L'objectif général de l'action est de soutenir et de renforcer les capacités des États africains à prévenir, à décourager et à réprimer le trafic illicite et la criminalité transnationale organisée, en réduisant à terme leur incidence sur le continent. Les objectifs spécifiques de l'action sont les suivants :

- **SO1. Prévenir, décourager et combattre les activités de criminalité organisée et le trafic illicite par route le long des grands corridors commerciaux et de transport en Afrique de l'Ouest.** Les activités (1) renforceront les capacités judiciaires et répressives ; et (2) renforceront la coopération transfrontalière et en matière de contrôle/sécurité au moyen d'opérations/d'enquêtes conjointes et d'un meilleur partage de renseignements. L'accent sera mis sur le vecteur routier, qui bénéficie souvent d'une attention moindre par rapport aux nœuds/routes aériens et maritimes, bien qu'il soit le principal mode de transport/transit des marchandises (+ 80 %) et des personnes (+ 90 %) sur l'ensemble du continent. La hiérarchisation des corridors offre l'occasion de passer d'une stratégie axée sur les matières premières à une approche plus globale et plus souple contre la COT.
- **SO2. Soutenir les capacités régionales et nationales en matière de prévention, de détection et de lutte contre la fabrication, l'utilisation et le trafic de PMS dans les pays d'Afrique occidentale, orientale et australe sélectionnés.** Les activités mettront en œuvre l'approche en trois volets recommandée par l'OMS, à savoir la *prévention, la détection et la réaction*, qui s'articule autour de six modules de travail complets : (1) sensibilisation et communication ; (2) cadre juridique ; (3) application de la loi et lutte efficace contre la traite des êtres humains ; (4) secteur pharmaceutique (sécurité de la chaîne d'approvisionnement, pharmacovigilance, surveillance après commercialisation) ; (5) coopération interservices au niveau national ; et (6) coopération régionale/internationale.
- **SO3. Renforcer les capacités des pays partenaires d'Afrique occidentale et centrale à lutter contre la cybercriminalité, en particulier la fraude en ligne.** Les activités (1) renforceront et harmoniseront les cadres juridiques en matière de cybercriminalité, en veillant au respect de la convention de Budapest et de ses protocoles ; (2) renforceront les capacités opérationnelles pour mener des enquêtes et des poursuites en matière de cybercriminalité ; et (3) encourageront la coopération entre l'UE et les pays africains dans le cadre des plans d'action de l'EMPACT¹⁰ sur la cybercriminalité.

c. Modalité de mise en œuvre

SO1 : budget de 20 millions d'euros (indicatif), en gestion indirecte avec une ou plusieurs entités ayant fait l'objet d'une évaluation des piliers, éventuellement sélectionnées dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt. Une mission de formulation étudie actuellement les modalités de mise en œuvre appropriées ainsi que les potentiels pays bénéficiaires. La gestion du contrat sera confiée à la délégation de l'UE au Nigeria.

SO2 : budget de 9 millions d'euros (indicatif), en gestion indirecte avec Expertise France, qui a mis en œuvre avec succès la première phase du projet MEDISAFE (2019-2023) dans le cadre d'un financement du FPI. Il y aura deux contrats individuels pour chaque pôle géographique, respectivement gérés par la délégation de l'UE au Nigeria pour le groupe Afrique de l'Ouest (*Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, République de Guinée, Nigeria, Sénégal, Togo*) et la délégation de l'UE en Zambie pour le groupe Afrique orientale/australe (*Burundi, RDC, Éthiopie, Kenya, Rwanda, Zambie*).

¹⁰ <https://www.europol.europa.eu/crime-areas-and-statistics/empact>

SO3 : budget de 5 millions d’euros (indicatif), en gestion indirecte, avec une ou plusieurs entités ayant fait l’objet d’une évaluation des piliers. La gestion du contrat sera confiée à la délégation de l’UE au Nigeria.

L’entité chef de file chargée de cette action est l’unité A2 de la DG INTPA. Les entités chargées de la gestion des contrats sont la délégation de l’UE au Nigeria (pour les SO1 et SO3) et la DUE Zambie (pour le pôle Afrique australe et orientale du SO2).

d. Principales parties prenantes

Au niveau national, les principales parties prenantes sont, en tant que responsables des obligations, entre autres : les services de police, acteurs judiciaires, douanes ; les autorités compétentes en matière de sécurité, de transport, de santé, de réglementation des médicaments, de cybercriminalité ; les décideurs politiques et les ministères (sécurité/sûreté publique, défense, intérieur, santé, finances, transports, infrastructures, numérique), les OSC et le secteur privé. Au niveau régional/international, entre autres : la CUA, les CER, l’AUDA-NEPAD, le WAPCCO, le WACCAP, l’EAPCCO, le réseau de recherche en Afrique de l’Ouest (WARNOC) ainsi qu’INTERPOL, AFRIPOL, EUROPOL, les agences des Nations unies, le Conseil de l’Europe.

e. Contribution aux objectifs et marqueurs de dépenses (y compris les objectifs NDICI-Europe dans le monde, la DG INTPA et l’UE, les montants escomptés)

☐ Migration et déplacements forcés	Montant :
☐ Climat	Montant :
☒ Inclusion sociale et développement humain	Montant : 4 M EUR
☐ Éducation	Montant :
☒ Genre	☐ G0 ☒ G1 ☐ G2
☐ Biodiversité	Montant :
☐ Inégalités	☐ I-0 ☐ I-1 ☐ I-2
☒ Droits de l’homme, démocratie et bonne gouvernance	Montant : 30 M EUR

Action 7: Zones frontalières pacifiques et résilientes IV – Montant prévu 20 M EUR

a. Résumé

Les zones frontalières d'Afrique subsaharienne sont souvent caractérisées par des mouvements de population, de bétail, de marchandises, et de ressources naturelles. Ces zones, lorsqu'elles sont associées à l'insécurité, aux conflits, aux impacts des changements climatiques, à la pauvreté, ou à l'isolement par rapport à l'État central, peuvent progressivement se muer en foyers d'instabilité. Ceci est notamment le cas des territoires riverains de la frontière entre Mali et Mauritanie, où l'escalade des violences perpétrées par les groupes armés non étatiques au Mali a causé un nouvel afflux d'arrivants maliens et de retournés mauritaniens. Dans la sous-région des Grands lacs, les tensions dans les zones frontalières sont souvent exacerbées par le développement des groupes armés, les difficultés d'accès aux services sociaux de base, l'absence de dialogue politique et le faible progrès économique et développement global de la population. La guerre civile au Soudan et l'afflux de personnes déplacées au Sud Soudan ont contribué à aggraver les tensions dans la zone frontalière déjà en proie de récurrents conflits inter et intra-ethniques violents, potentiel pôle de déstabilisation pour les deux pays.

Cette action vise à prévenir et atténuer l'impact des conflits locaux en améliorant la résilience et la cohésion sociale des communautés transfrontalières. Pour ce faire, une approche intégrée à la sécurité sera appliquée, en promouvant la coopération transfrontalière en tant que levier de paix. Il y aura 3 fenêtres subrégionales :

- 1) **Mali-Mauritanie** : wilayas du Hodh El Chargui, Hodh el Gharbi, Assaba, Guidimaka en Mauritanie, et les régions de Ségou et Nara au Mali.
- 2) **Grands Lacs** : zone frontalière entre RDC, Burundi et Rwanda.
- 3) **Soudan-Sud Soudan** : Zone Administrative d'Abyei.

La composition finale des zones d'intervention sera confirmée au cours de la phase de formulation et de démarrage. Cette action sera complémentaire à d'autres initiatives régionales et bilatérales de l'UE, notamment celles en faveur des populations déplacées, des retournés, des réfugiés et des communautés hôtes (MPRR-SSA, Durable Solutions et Mécanisme Flexible), et celles visant la gestion des ressources naturelles et le développement agropastoral (Grand Muraille Verte). Elle complète les actions de paix et de sécurité financées par les PIM nationaux et le programme thématique du FPI pour la paix, la stabilité et la prévention des conflits 2021-2027.

L'entité en charge de cette action est l'unité A2 de la DG INTPA. Les entités en charge de la gestion des contrats seront la DUE au Mauritanie (fenêtre Mali-Mauritanie) la DUE en République Démocratique du Congo (fenêtre Grands Lacs) et la DUE au Sud Soudan (fenêtre Soudan-Sud Soudan).

b. Logique d'intervention de l'action

Objectif général : Prévenir et atténuer l'impact des conflits locaux dans les zones frontalières.

Mali-Mauritanie

1. Renforcer le capital humain et la cohésion sociale à travers le dialogue communautaire transfrontalier en intégrant la question des mobilités humaines et la prévention de l'extrémisme violent, avec une attention particulière portée à l'inclusion des femmes et des jeunes.
2. Développer des infrastructures communautaires d'intérêt transfrontalier.
3. Sensibiliser les populations aux risques sécuritaires en collaboration avec les forces de sécurité et de défense¹¹ et les leaders communautaires et la société civile.

Grands Lacs

¹¹ Seulement en Mauritanie

1. Renforcer la culture de dialogue, médiation et cohésion sociale dans la gestion et transformation des conflits.
2. Faciliter l'égalité d'accès à de nouvelles opportunités d'emploi décent pour les jeunes femmes et hommes et plus particulièrement aux plus vulnérables d'entre eux.

Soudan-Sud Soudan

1. Soutenir et renforcer, l'inclusivité et l'efficacité de la gouvernance traditionnelle et des infrastructures de paix dans la zone d'Abyei, en lien avec les régions frontalières des deux pays.
2. Renforcer la résilience aux conflits intercommunautaires liés aux ressources naturelles et au changement climatique, par l'identification de nouvelles opportunités de développement et la promotion de solidarités économiques entre communautés.

c. Modalités de mise en œuvre

- **Mali-Mauritanie** : gestion directe via des ONGs (éventuellement en consortium) spécialisées dans la médiation et la gestion de conflits dans les zones ciblées.
- **Grands Lacs** : gestion directe via des ONGs (éventuellement en consortium) spécialisées dans la médiation et la gestion de conflits dans les zones ciblées.
- **Soudan-Sud Soudan** : gestion directe via des ONGs (éventuellement en consortium) spécialisées dans la médiation et la gestion de conflits dans les zones ciblées.

L'entité en charge de cette action est l'unité A2 de la DG INTPA. Les entités en charge de la gestion des contrats seront la DUE au Mauritanie (fenêtre Mali-Mauritanie) la DUE en République Démocratique du Congo (fenêtre Grands Lacs) et la DUE au Sud Soudan (fenêtre Soudan-Sud Soudan).

d. Principaux intervenants

En tant que détenteurs d'obligations, Les principales parties prenantes du projet seront les gouvernements et les forces de défense et de sécurité des pays concernés,¹² les autorités locales (y compris douanières, lorsque possible), les maires des communes concernées ainsi que les autorités et chefferies traditionnelles, les ONGs locales et internationales (y compris celles intervenants dans la prévention, l'alerte et la gestion des conflits), les associations de communautés religieuses et les organisations de défense des droits des femmes, de la jeunesse et les personnes handicapées.

e. Contribution aux cibles et marqueurs de dépenses (y inclus NDICI-Europe dans le monde, INTPA et les cibles UE, indiquer les montants prévus)

☐ Migration et déplacements forcés	Montant:
☐ Climat	Montant:
☐ Inclusion Sociale et Développement Humain	Montant:
☐ Éducation	Montant:
☒ Genre	☐ G0 ☒ G1 ☐ G2
☐ Biodiversité	Montant:
☒ Inégalités	☐ I-0 ☒ I-1 ☐ I-2
☒ Droits de l'homme, démocratie et bonne gouvernance	Montant : 20 M EUR

¹² À l'exception du Mali, Soudan et Sud Soudan

Action 8 : Projet régional PALOP-TL II — Montant prévu de 10 millions d'euros

a. Résumé

Les pays africains lusophones et le Timor-Oriental (PALOP-TL) sont un groupe informel de six pays ayant un contexte historique et linguistique commun (Angola, Cap-Vert, Guinée-Bissau, Mozambique, Sao Tome-et-Príncipe, Timor-Oriental). La coopération PALOP-TL — UE, qui a débuté en 1992, vise à renforcer les relations entre PALOP-TL et l'UE et ses États membres, et repose sur les affinités historiques, linguistiques et culturelles entre ces pays.

Cette action est la suite du projet PALOP-TL Procultura qui a débuté en 2019 et prendra fin en juin 2025 (19 millions d'euros). Avec un budget réduit, cette deuxième phase concentrera et consolidera les bons résultats obtenus par le programme initial.

L'action vise à accroître l'employabilité, les possibilités d'emploi et la génération de revenus dans le secteur culturel dans les pays PALOP-TL. Le secteur culturel en PALOP-TL recèle un fort potentiel en termes de sensibilisation aux niveaux régional et mondial, ce qui nécessiterait des investissements dans des ressources humaines qualifiées, un financement public accru, l'élargissement du public et l'accès aux marchés. L'action vise à libérer les catalyseurs de transformation suivants : i) aptitudes et compétences techniques renforcées disponibles dans le secteur culturel ; ii) amélioration de la mobilité des artistes PALOP-TL et diffusion des produits culturels PALOP-TL à vocation transversale (c'est-à-dire les secteurs de la musique et des arts du spectacle qui sont au cœur de l'identité culturelle des pays PALOP-TL, mais aussi de l'audiovisuel, du cinéma, etc.) aux niveaux national, régional et international ; iii) amélioration de la législation et des cadres réglementaires des institutions publiques culturelles.

L'action sera mise en œuvre en gestion indirecte avec un État membre de l'UE ou une organisation internationale ayant un mandat dans le domaine de la culture et du développement, une expérience dans le renforcement du secteur culturel dans des contextes en développement et une présence solide au PALOP et au Timor-Oriental.

Les objectifs de l'action sont cohérents et complémentaires des actions relevant de l'enveloppe « Culture » du PIP pour l'Afrique subsaharienne et complémentaires d'autres actions, en particulier la coopération culturelle Afrique-Europe et la promotion du dialogue interculturel et de la diversité culturelle (PAMA 2023-2025).

L'entité chef de file chargée de cette action et de la gestion des contrats est la délégation de l'UE au Mozambique.

b. Logique d'intervention de l'action proposée

L'action vise à promouvoir des emplois décents durables et une croissance inclusive dans les pays PALOP-TL par l'intermédiaire des chaînes de valeur des industries culturelles et créatives. L'objectif spécifique de l'action est d'accroître la création d'emplois et le potentiel de revenus des industries culturelles et créatives dans les pays PALOP-TL. Le programme s'articulera autour de 3 volets transversaux : i) les aptitudes et les compétences techniques disponibles dans le secteur culturel sont renforcées ; ii) la diffusion et la commercialisation des produits culturels PALOP-TL et la mobilité des artistes PALOP-TL sont améliorées aux niveaux national, régional et international ; iii) la législation et les cadres réglementaires des institutions publiques culturelles sont améliorés.

En renforçant les compétences des créateurs et des professionnels, en soutenant des environnements favorables et en facilitant l'accès au marché, ce programme contribuera à la croissance économique. Il créera des possibilités d'emploi, encouragera l'esprit d'entreprise et stimulera la créativité et l'innovation, tout en créant des partenariats durables. Une assistance technique sera mobilisée dans les six pays PALOP-TL afin d'assurer la participation et l'implication effectives de toutes les entités bénéficiaires, d'aider les organisations et institutions locales à présenter et à mettre en œuvre des projets efficaces et à suivre et à diffuser des informations. Si l'approche régionale qui renforce la

coopération intra-PALOP-TL est prioritaire, une flexibilité sera autorisée pour soutenir également les initiatives nationales afin de remédier aux différences entre les pays PALOP-TL.

La logique d'intervention sera affinée à la suite de l'évaluation en cours de Procultura et de la mission de formulation.

c. Modalité de mise en œuvre

L'action sera mise en œuvre en gestion indirecte avec une entité chargée de l'exécution, telle qu'un État membre de l'UE ou une organisation internationale ayant un mandat en matière de culture et de développement, une expérience dans le renforcement du secteur culturel dans des contextes de développement et une présence solide dans les pays PALOP-TL.

L'entité chef de file chargée de cette action et de la gestion des contrats est la délégation de l'UE au Mozambique.

d. Principales parties prenantes

Les principales parties prenantes de l'action sont les acteurs culturels étatiques et non étatiques suivants dans les 6 pays PALOP-TL : les ministères de la culture et les institutions publiques des secteurs de la culture et de la création en tant que responsables ; les entités juridiques, à but lucratif ou à but non lucratif actives dans le secteur de la culture et de la création, qui demandent et gèrent des fonds pour des projets avec des entrepreneurs créatifs (tels que les associations professionnelles nationales, les associations nationales d'artisanat, les musiciens nationaux ou les sociétés de droit d'auteur et les organisations d'incubateurs) ; les entrepreneurs créatifs, les personnes physiques ou les entités juridiques en tant que bénéficiaires finaux.

e. Contribution aux objectifs et marqueurs de dépenses (y compris NDICI-Europe dans le monde, la DG INTPA et l'UE, les montants escomptés)

☐ Migration et déplacements forcés	Montant :
☐ Climat	Montant :
☒ Inclusion sociale et développement humain	Montant : 10 M EUR
☐ Education	Montant :
☐ Genre	☐ G0 ☒ G1 ☐ G2
☐ Biodiversité	Montant :
☐ Inégalités	☐ I-0 ☒ I-1 ☐ I-2
☐ Droits de l'homme, démocratie et bonne gouvernance	Montant :

Domaine prioritaire 3 : Transition écologique

Action 9 : Soutien à des solutions de cuisson propres en Afrique australe — Montant prévu : 12 M EUR

a. Résumé

Le secteur de la cuisson propre gagne en importance dans plusieurs pays d'Afrique australe, mais certains pays accusent un retard, et le secteur reste trop fragmenté et sous-financé pour atteindre l'accès universel à une cuisson propre dans la région. L'action vise à contribuer à accroître et à accélérer l'accès à des solutions de cuisson propres, abordables et durables dans la région. L'action favorisera le développement d'entreprises innovantes et renforcera le cadre propice à une transition viable vers une cuisson propre dans certains pays et au niveau régional.

L'action contribuera au développement des entreprises du secteur privé, à l'atténuation du changement climatique et à la résilience, à la conservation des forêts et de la biodiversité, à l'égalité entre les hommes et les femmes, à la santé (plus particulièrement des femmes et des filles) et aux villes durables.

Les partenaires de mise en œuvre seront des organisations des États membres, des institutions de financement du développement (IFD) ou des organisations internationales en gestion indirecte (accords de contribution ou modalité de financement mixte).

L'entité chargée de la présente action et de la gestion des contrats est la délégation de l'UE en Zambie.

b. Logique d'intervention de l'action proposée

La fragmentation et le caractère récent du secteur, qui limitent l'accès des entreprises au financement, le caractère peu abordable des solutions de cuisson propre pour de nombreux clients et l'absence de politiques favorables sont autant d'obstacles au développement du secteur de la cuisson propre.

L'objectif général de l'action est d'améliorer l'égalité d'accès à des solutions de cuisson abordables, propres et durables (niveau 3 et supérieur) dans la région.

Plus précisément, l'action vise à :

- i. Renforcer l'environnement et les capacités institutionnelles propices à un secteur de solutions de cuisson propres dynamiques et tenant compte de la dimension de genre dans les pays ciblés et au niveau régional, en promouvant des politiques favorables, en tenant compte des normes et de la facilitation des échanges au niveau régional.
- ii. Encourager le développement des entreprises grâce à un accompagnement et à des solutions financières innovantes pour les PME (fabricants, distributeurs et importateurs de solutions de cuisson propres) et les consommateurs. Il s'agit, par exemple, de subventions adaptées à la maturité des entreprises et à l'accès au financement de la lutte contre le changement climatique.

L'action s'appuie sur l'expérience de la contribution de l'UE à la Facilité de Cuisson Moderne pour l'Afrique (MCFA) pour la Zambie (12,5 millions d'euros). La MCFA encourage financièrement la pénétration des solutions de cuisson de niveau supérieur (électriques ou utilisant des biocarburants solides et liquides produits de manière durable ou des solutions de biogaz). Elle fournit : 1) des incitations financières (financement fondé sur les résultats au moyen de subventions catalytiques) en faveur des PME fournissant des services de cuisson propres (poêles et combustibles) aux clients payants ; 2) de l'assistance technique aux PME ; 3) de l'assistance technique visant à renforcer les capacités institutionnelles du gouvernement d'accueil bénéficiaire.

Les pays seront sélectionnés en fonction de leur engagement en matière de cuisson propre, de la complémentarité de l'action avec d'autres initiatives visant à maximiser l'impact d'une approche

fondée sur le marché, ainsi que de la volonté et des capacités des délégations de l'UE de soutenir cette action.

c. Modalité de mise en œuvre

La mise en œuvre combinera assistance technique et volet financier. L'assistance technique se concentrera sur l'environnement favorable et les capacités institutionnelles, ainsi que sur le soutien et l'accompagnement des entreprises et des institutions financières. Le volet « Financement » facilitera l'accès au financement pour les PME et les utilisateurs finaux.

La gestion indirecte avec des organisations des États membres ou des organisations internationales ou assimilées sera envisagée. Par exemple, la Nordic Environment Finance Corporation (NEFCO), qui gère la MCFA ; la direction générale de la coopération internationale (DGIS) néerlandaise ou la GIZ, en collaboration avec SNV, active dans la région par l'intermédiaire d'EnDev ; d'autres organisations ne sont pas exclues.

L'entité chargée de la présente action et de la gestion des contrats est la délégation de l'UE en Zambie.

d. Principales parties prenantes

Cette initiative visera à associer les acteurs européens et africains des secteurs public et privé.

- Les ménages, les institutions, les entrepreneurs (boulangeries, fumoirs à poisson, transformation agricole, restaurants) bénéficieront d'un meilleur accès à des solutions de cuisson propres ;
- Autorités continentales (UA), régionales (COMESA), nationales (y compris les entreprises publiques/services publics) et les alliances et autorités locales en matière de cuisson propre bénéficieront de conseils et de renforcement des capacités ;
- Les entreprises participant à la chaîne de valeur des solutions de cuisson propres bénéficieront d'un environnement propice, d'un soutien à l'esprit d'entreprise et d'un soutien financier ;
- Les banques commerciales locales et les institutions de microfinancement bénéficieront de formations.
- Les donateurs, les institutions de financement du développement (IFD) et les agences des États membres éligibles au titre du cadre de financement mixte de l'UE sont essentiels pour apporter un soutien stratégique, technique et financier à la réalisation de l'objectif de l'action.

e. Contribution aux objectifs et marqueurs de dépenses (y compris NDICI-Europe dans le monde, la DG INTPA et l'UE, les montants escomptés)

☐ Migration et déplacements forcés	Montant :
☒ Climat	Montant : 12 MIO EUR
☐ Inclusion sociale et développement humain	Montant :
☐ Éducation	Montant :
☒ Genre	☐ G0 ☒ G1 ☐ G2
☐ Biodiversité	Montant :
☐ Inégalités	☐ I-0 ☐ I-1 ☐ I-2
☐ Droits de l'homme, démocratie et bonne gouvernance	Montant :

Action 10 : Soutien à des solutions de cuisson propres en Afrique centrale et orientale — Montant prévu de 20 millions d'euros

a. Résumé

Le secteur de la cuisson propre gagne en importance dans plusieurs pays d'Afrique australe, mais certains pays accusent un retard, et le secteur reste trop fragmenté et sous-financé pour atteindre l'accès universel à une cuisson propre dans la région. L'action vise à contribuer à accroître et à accélérer l'accès à des solutions de cuisson propres, abordables et durables dans la région. L'action favorisera le développement d'entreprises innovantes et renforcera le cadre propice à une transition viable vers une cuisson propre dans certains pays et au niveau régional.

L'action contribuera au développement des entreprises du secteur privé, à l'atténuation du changement climatique et à la résilience, à la conservation des forêts et de la biodiversité, à l'égalité entre les hommes et les femmes, à la santé (plus particulièrement des femmes et des filles) et aux villes durables.

Les partenaires de mise en œuvre seront des organisations des États membres, des institutions de financement du développement (IFD) ou des organisations internationales en gestion indirecte (accords de contribution ou modalité de financement mixte).

L'entité chargée de la présente action et de la gestion des contrats est la délégation de l'UE en Tanzanie.

b. Logique d'intervention de l'action proposée

La fragmentation et le caractère récent du secteur, qui limitent l'accès des entreprises au financement, le caractère peu abordable des solutions de cuisson propre pour de nombreux clients et l'absence de politiques favorables sont autant d'obstacles au développement du secteur de la cuisson propre.

L'objectif général de l'action est d'améliorer l'égalité d'accès à des solutions de cuisson abordables, propres et durables (niveau 3 et supérieur) dans la région.

Plus précisément, l'action vise à :

- i. Renforcer l'environnement et les capacités institutionnelles propices à un secteur de solutions de cuisson propres dynamiques et tenant compte de la dimension de genre dans les pays ciblés et au niveau régional, en promouvant des politiques favorables, en tenant compte des normes et de la facilitation des échanges au niveau régional.
- ii. Encourager le développement des entreprises grâce à un accompagnement et à des solutions financières innovantes pour les PME (fabricants, distributeurs et importateurs de solutions de cuisson propres) et les consommateurs. Il s'agit, par exemple, de subventions adaptées à la maturité des entreprises et à l'accès au financement de la lutte contre le changement climatique.

L'action s'appuie sur le programme existant financé par l'UE en Tanzanie, intitulé « Approche intégrée des solutions de cuisson durable », fer de lance pour ce secteur dans le pays, et qui repose sur une approche forte axée sur le marché grâce à son volet : « *CookFund* / Fond Cuisson pour la mise sur le marché rapide de solutions de cuisson propre ». L'action renforcera et étendra ce volet à plusieurs pays de la région. Les pays seront sélectionnés en fonction de leur engagement en faveur d'une cuisson propre tenant compte de la dimension de genre, de la complémentarité de l'action avec d'autres initiatives visant à maximiser l'impact d'une approche fondée sur le marché, ainsi que de la volonté et des capacités des délégations de l'UE de soutenir cette action.

c. Modalité de mise en œuvre

La mise en œuvre combinera assistance technique et volet « financement mixte ».

L'assistance technique se concentrera sur l'environnement favorable et les capacités institutionnelles, ainsi que sur le soutien et l'accompagnement des entreprises et des institutions financières. Le volet « financement mixte » facilitera l'égalité d'accès au financement pour les PME (y compris celles dirigées par des femmes) et les utilisateurs finaux grâce à des subventions et à la réduction des risques d'investissement (soutien aux transactions, fonds de garantie).

La gestion indirecte avec des organisations des États membres ou des organisations internationales ou assimilées sera envisagée. Par exemple, AFD, en collaboration avec Expertise France ; la direction générale de la coopération internationale (DGIS) néerlandaise ou la GIZ, en collaboration avec SNV ; les autres organisations ne sont pas exclues.

L'entité chargée de la présente action et de la gestion des contrats est la délégation de l'UE en Tanzanie.

d. Principales parties prenantes

Cette initiative visera à associer les acteurs européens et africains des secteurs public et privé.

- Les ménages, les institutions, les entrepreneurs (boulangeries, fumoirs à poisson, transformation agricole, restaurants) bénéficieront d'un meilleur accès à des solutions de cuisson propres ;
- Les autorités continentales (UA, AWCCP), régionales (EAC, EACREE), nationales (y compris les entreprises publiques/services publics) et les alliances et autorités locales en matière de cuisine propre bénéficieront de conseils et de renforcement des capacités ;
- Les entreprises participant à la chaîne de valeur des solutions de cuisson propres bénéficieront d'un environnement propice, d'un soutien à l'esprit d'entreprise et d'un soutien financier ;
- Les banques commerciales locales et les institutions de microfinancement bénéficieront de la formation et du soutien financier.
- Les donateurs, les institutions de financement du développement (IFD) et les agences des États membres éligibles au titre du cadre de financement mixte de l'UE sont essentiels pour apporter un soutien stratégique, technique et financier à la réalisation de l'objectif de l'action.

e. Contribution aux objectifs et marqueurs de dépenses (y compris les objectifs NDICI-Europe dans le monde, la DG INTPA et l'UE, les montants escomptés)

☐ Migration et déplacements forcés	Montant :
☒ Climat	Montant : 12 MIO EUR
☐ Inclusion sociale et développement humain	Montant :
☐ Éducation	Montant :
☒ Genre	☐ G0 ☒ G1 ☐ G2
☐ Biodiversité	Montant :
☐ Inégalités	☐ I-0 ☐ I-1 ☐ I-2
☐ Droits de l'homme, démocratie et bonne gouvernance	Montant :

Action 11 : « Fit for Market » pour l'Afrique 2030 — Montant prévu 50 millions d'EUR

a. Résumé

L'action vise à permettre aux agro-industries, aux MPME, aux groupements d'agriculteurs et aux agriculteurs de maintenir et d'améliorer l'accès aux marchés nationaux, régionaux et internationaux, dont l'UE, conformément à l'engagement de la ZLECAf (principalement axé sur les fruits et légumes, mais ouverts à d'autres chaînes de valeur agroalimentaires). L'action renforcera la résilience, l'équité (inclusivité), la compétitivité et la durabilité d'**un certain nombre de chaînes de valeur agricoles**, grâce au développement et à l'adoption de pratiques, de compétences et de technologies sûres, inclusives et durables, qui, à leur tour, devraient contribuer à la création d'emplois décents et à la transformation durable du secteur agroalimentaire dans les pays cibles. L'action comportera deux volets :

(1) Facilité continentale : Ce volet fonctionnera à la demande au niveau continental. Elle visera à fournir les connaissances, l'expertise, les compétences et les technologies aux chaînes de valeur des fruits et légumes de l'Afrique subsaharienne, en aidant les acteurs du secteur privé ainsi que leur environnement propice à l'adoption de pratiques durables (en matière de sécurité alimentaire) pour un meilleur accès aux marchés nationaux, régionaux et internationaux.

(2) Facilité pays : Le deuxième volet fournira une assistance technique et des services détaillés sur mesure pour **au moins 8 combinaisons [pays/chaîne de valeur agroalimentaire] sélectionnées**. Elle vise à garantir une amélioration durable de la capacité de toutes les parties prenantes tout au long des chaînes de valeur sélectionnées à s'adapter à l'évolution des exigences en matière de sécurité alimentaire ainsi que des exigences commerciales, sociales et environnementales. Les chaînes de valeur agroalimentaires seront identifiées en fonction de leur incidence socio-économique et environnementale existante et/ou potentielle, en fonction de leur accès actuel et/ou potentiel aux marchés nationaux, régionaux et internationaux, dont plus particulièrement l'UE. Un critère important pour sélectionner les combinaisons chaîne de valeur/pays sera la synergie avec les grands programmes en cours pour le développement économique régional tels que MARKUP II et la valeur ajoutée des corridors stratégiques en Afrique et, dans l'ensemble, du programme d'investissement « Global Gateway ». Dans le cadre de ce volet, une collaboration avec le secteur privé de l'UE sera explicitement recherchée.

Ces deux composantes tirent parti de l'expérience de plus de vingt ans et du succès du modèle du COLEAD (ex-COLEACP), qui fonctionne comme B2B et avec le secteur public dans la fourniture d'une assistance technique, de formations, de renforcement des capacités, d'informations sur le marché et d'autres services (PIP, EDES, Fit for Market, Fit for Market-SPS, Fit for Market +, AGRINFO et les interventions NExT au Kenya). L'évaluation finale des interventions «Fit for Market» (2016-2023), réalisée au premier trimestre 2023, souligne que *«les programmes Fit For Market ont été extrêmement efficaces pour répondre aux besoins des parties prenantes et contribuer à remédier à de nombreuses contraintes auxquelles elles sont confrontées. L'efficacité résulte de la supériorité du système de renforcement des capacités en matière de stratégie de soutien, de méthodologie de formation, de précision et de qualité du contenu »*.

L'entité chargée de la présente action et de la gestion des contrats est l'unité F3 de la DG INTPA.

b. Logique d'intervention de l'action proposée

Objectif global

L'**objectif général** de l'action est de contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les pays africains, en soutenant la mise en place d'un secteur agroalimentaire plus juste, sûr, inclusif, résilient face au changement climatique et durable.

Volet 1 — Facilité continentale : Donner les moyens d'agir à la transition vers des systèmes alimentaires durables en ASS

D'importants défis et goulets d'étranglement nuisent à la compétitivité du secteur agroalimentaire et, plus particulièrement, de l'horticulture en Afrique. L'environnement favorable peine à soutenir efficacement le secteur privé en fournissant des services adéquats et rentables tels que l'extension, la réglementation, la certification, la logistique et, de manière générale, la mise en place d'un environnement économique prévisible et stable. Dans ce contexte, ce volet se concentrera sur le renforcement des systèmes nationaux de production et de distribution horticoles dans les pays d'Afrique Subsaharienne. Il s'agit de soutenir les **MPME agroalimentaires** (y compris les groupements d'agriculteurs et les coopératives), les prestataires de services locaux dans le secteur horticole et les **autorités nationales compétentes**, afin de renforcer leurs capacités (pratiques agricoles durables, égalité d'accès aux marchés, connaissance du marché, respect des nouvelles législations, questions sanitaires et phytosanitaires, certifications, compétences commerciales, égalité d'accès au financement) et de soutenir un secteur horticole africain fort. En améliorant l'**accès aux marchés nationaux, régionaux et internationaux** pour les chaînes de valeur des fruits et légumes, ainsi que l'égalité d'accès au financement, ce volet créera une plateforme opérationnelle et habilitante qui contribue à la transformation globale des systèmes alimentaires en ASS dans un cadre durable et inclusif. Le volet 1 visera à mettre en place des partenariats avec les établissements d'enseignement africains afin de développer des capacités professionnelles ouvertes et massives.

Les objectifs spécifiques sont :

- soutenir l'agro-industrie et les MPME (y compris celles dirigées par des femmes) ainsi que les groupements d'agriculteurs et les agriculteurs féminins et masculins afin de maintenir et d'**améliorer l'égalité d'accès aux marchés horticoles nationaux, régionaux et internationaux** tout en s'adaptant aux changements politiques, réglementaires et de marché dans l'environnement opérationnel.
- permettre aux entreprises agro-alimentaires et aux MPME (y compris celles dirigées par des femmes), ainsi qu'aux groupements d'agriculteurs et aux agriculteurs du secteur horticole de saisir les nouvelles possibilités du marché grâce au développement et à l'**adoption de pratiques, de compétences et de technologies sûres, durables et sensibles à la dimension de genre**, qui permettent une **transition sans heurts des systèmes alimentaires durables**.

Volet 2 — Facilité par pays

Dans un contexte où le **commerce agroalimentaire** en Afrique et en provenance d'Afrique se développe vers des échanges intracontinentaux ainsi que des marchés au Moyen-Orient et en Asie, l'Union européenne reste un marché très attrayant. Les exportations agroalimentaires des économies d'ASS vers l'UE revêtent une importance capitale pour ce qui est de générer des revenus et des emplois, et contribuent de manière essentielle à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Néanmoins, le **respect de l'évolution des réglementations et des normes de l'UE** reste un facteur déterminant majeur et difficile pour l'accès au marché, ainsi que pour la compétitivité. L'évolution des exigences du marché de l'UE dans le cadre de la stratégie « De la ferme à la table » du pacte vert européen vise à accélérer la transition nécessaire vers des systèmes alimentaires plus durables et constitue une occasion d'influencer positivement la production et le commerce dans les pays tiers. De toute évidence, cette transition aura également une incidence sur les relations internationales et il est essentiel de veiller, au moyen d'un dialogue constructif avec nos partenaires méridionaux, à ce que cette transition soit alignée sur les ODD et à ce que les acteurs les plus pauvres et les plus vulnérables ne soient pas laissés pour compte.

Ce volet vise à fournir **une assistance technique et une formation approfondies sur mesure** pour les combinaisons prioritaires de chaîne de valeur/pays et de leurs parties prenantes (producteurs, MPME agroalimentaires, négociants, organisations de membres d'entreprises et autorités compétentes, etc.) afin de garantir que les produits exportés restent conformes et **conservent l'accès aux marchés nationaux, régionaux et internationaux, parmi lesquels l'UE, conformément à l'engagement pris dans le cadre de la ZLECAf**. Pour y parvenir, il sera essentiel de suivre toutes les modifications de la réglementation et des normes de l'UE et de comprendre leurs implications

au niveau national, ainsi que de renforcer la collaboration entre les secteurs public et privé, par l'intermédiaire de groupes de travail public-privé nationaux.

Ce volet aura un point d'entrée par pays et une approche fondée sur les chaînes de valeur. La sélection des pays et des chaînes de valeur sera effectuée en étroite collaboration avec les délégations de l'UE. L'objectif de ce volet est d'intervenir lorsque les délégations de l'UE ont identifié un potentiel dans une chaîne de valeur agroalimentaire spécifique, en étroite synergie avec les interventions bilatérales de l'UE. Un critère important pour sélectionner les combinaisons chaîne de valeur/pays sera la **synergie avec les grands programmes en cours** de développement économique régional tels que MARKUP II et ceux qui soutiennent la mise en œuvre des APE, ainsi que la **valeur ajoutée aux corridors stratégiques** en Afrique et au sens large du programme d'investissement « Global Gateway ». Dans ce volet, toutes les chaînes de valeur agroalimentaires ont le potentiel à être choisies. L'objectif spécifique est :

- Garantir une amélioration durable de la capacité de toutes les parties prenantes des chaînes de valeur agroalimentaires sélectionnées au niveau national à s'adapter à l'évolution des exigences sanitaires et phytosanitaires, économiques, sociales et environnementales sur les marchés locaux, régionaux et internationaux grâce au développement et à l'adoption de pratiques, de compétences et de technologies sûres, respectueuses de l'égalité entre les hommes et les femmes et durables, qui permettent une transition harmonieuse, durable et inclusive vers des systèmes alimentaires.

Certains des principes clés qui guideront cette action sont les suivants : i) intervention axée sur la demande (dans le cas du premier volet) ; ii) appropriation locale ; iii) pas de substitution des parties prenantes locales ; iv) investissements dans l'expertise locale et les ressources humaines ; v) approche participative ; vi) le secteur privé et les organisations de la société civile en tant que points d'entrée.

c. Modalité de mise en œuvre

L'action sera mise en œuvre au moyen d'une subvention directe au COLEAD

L'entité chargée de cette mission et de la gestion des contrats est l'unité F3 de la DG INTPA.

d. Principales parties prenantes

Les bénéficiaires directs seront :

- Opérateurs cibles, y compris les MPME agroalimentaires, les courtiers/intermédiaires et les transporteurs liés aux chaînes de valeur agroalimentaires ; groupements d'agriculteurs/coopératives ; petits, grands, moyens et petits planteurs liés aux marchés formels.
- Services d'appui (environnement favorable), y compris les consultants et les sociétés de conseil ; les organisations d'entreprises (c'est-à-dire les organisations de producteurs/associations professionnelles) ; centres de formation (établissements techniques et d'enseignement, centres de recherche, universités) ; les organismes de certification et les auditeurs ; des structures de soutien aux petits agriculteurs telles que des ONG, des services de vulgarisation publics ou privés, des programmes locaux de soutien aux petits agriculteurs ; les entités participant à la logistique et au fret ; et des groupes de travail techniques public-privé nationaux/régionaux.
- Les autorités compétentes au niveau national et départemental, y compris les contrôles officiels.

Parmi les bénéficiaires indirects figurent les consommateurs locaux et internationaux, les communautés rurales et les entreprises locales et internationales d'achat et de vente au détail (stimulant les investissements).

e. Contribution aux objectifs et marqueurs de dépenses (y compris NDICI-Europe dans le monde, la DG INTPA et l'UE, les montants escomptés)

☐ Migration et déplacements forcés	Montant : 0
☐ Climat	Montant : 20 M EUR (40 %)
☐ Inclusion sociale et développement humain	Montant : 0
☐ Éducation	Montant : 0
☐ Genre	☐ G0 ☒ G1 ☐ G2
☐ Biodiversité	Montant : 0
☐ Inégalités	☐ I-0 ☒ I-1 ☐ I-2
☐ Droits de l'homme, démocratie et bonne gouvernance	Montant : 7,5 M EUR (15 %)

Action 12 : Gestion des ressources en eau transfrontalières du bassin du lac Tchad — Montant prévu 30 millions d'euros

a. Résumé

Au fil des ans, le bassin du lac Tchad a été confronté à de nombreux défis, allant des réformes institutionnelles, des questions climatiques et environnementales, de la croissance démographique, du développement humain et économique aux conflits et à l'instabilité. La crise actuelle a été déclenchée par des violences armées liées à des groupes d'opposition armés, tels que « État islamique en Afrique de l'Ouest » et « Boko Haram » au Cameroun, au Tchad, au Niger et au Nigeria. La crise trouve son origine dans des facteurs tels que les inégalités, la marginalisation politique à long terme et l'exclusion. **Cette action vise à contribuer** au développement et à la stabilisation de la région par la gestion intégrée et durable des ressources en eau transfrontalières du bassin. Deux objectifs spécifiques sont prévus dans le cadre du programme. **L'objectif 1** sera axé sur le renforcement des capacités de mise en œuvre des institutions régionales, nationales, étatiques et locales afin d'améliorer la gestion des ressources en eau adaptées au changement climatique, sensibles à la dimension de genre et réduisant les conflits, tandis que l' **objectif spécifique 2** est d'améliorer l'égalité d'accès aux ressources en eau disponibles et de remédier à la dégradation de la qualité de l'eau afin de répondre aux besoins croissants et concurrents de la région. L'action sera mise en œuvre dans cinq pays, à savoir le Tchad, le Cameroun, le Nigeria, le Niger et la République centrafricaine (RCA), et contribuera à l'initiative de la Grande muraille verte. En ce qui concerne le Niger, le projet devra adapter certaines activités en fonction de la situation politique.

L'entité chef de file et responsable chargée de la décision et du contrat sera la délégation de l'UE au Nigeria, qui travaillera en étroite collaboration avec les délégations de l'UE au Tchad, au Cameroun, au Niger et en RCA. Les partenaires chargés de la mise en œuvre seront des agences des États membres en coordination avec la Commission du bassin du lac Tchad (CBLT). En outre, une contribution de 5 millions d'euros est prévue en faveur de la Banque mondiale par l'intermédiaire de son fonds fiduciaire CIWA (Coopération dans les eaux internationales en Afrique), un acteur majeur dans le lac Tchad et d'un soutien à la CTF.

b. Logique d'intervention de l'action proposée

L'objectif général de cette action est de contribuer au développement et à la stabilisation de la région par la gestion intégrée et durable des ressources en eau transfrontalières du bassin. À cette fin, l'action vise à :

- **Renforcer les capacités de mise en œuvre des organes institutionnels régionaux, nationaux et locaux afin d'améliorer la gestion des ressources en eau adaptées au changement climatique, sensibles à la dimension de genre et réduisant les conflits.**

Renforcement des capacités de la CBLT et de ses États membres en vue d'appliquer et d'aligner le cadre de gouvernance transfrontière et les instruments de gestion comme le système d'information du lac Tchad. Renforcer les capacités institutionnelles et techniques des acteurs locaux pour mettre en œuvre des mesures visant à améliorer la résilience au changement climatique.

- **Soutien visant à améliorer l'égalité d'accès aux ressources en eau disponibles et à remédier à la dégradation de la qualité de l'eau afin de répondre aux besoins croissants et concurrents de la région.**

Amélioration de l'égalité d'accès à l'eau pour les acteurs locaux, y compris l'amélioration des infrastructures existantes d'approvisionnement en eau, tout en assurant des mesures de prévention des conflits. Les activités connexes sont envisagées à la lumière de l'amélioration des capacités de gestion de la qualité de l'eau dans le bassin du lac Tchad, grâce à une cartographie précise de la pollution, à l'analyse de l'impact de la qualité de l'eau sur la

biodiversité sur certains sites, en mettant l'accent sur les sites qui représentent une menace pour la santé humaine et la biodiversité.

c. Modalité de mise en œuvre

L'entité responsable de la décision et de l'accord administratif avec la Banque Mondiale sera l'unité A2 de l'INTPA. L'entité principale et responsable de tous les autres contrats sera la délégation au Nigeria, en étroite collaboration avec les délégations au Tchad, au Cameroun, au Niger et en République centrafricaine. L'action sera de préférence mise en œuvre en gestion indirecte par les agences des États membres de l'UE et par l'intermédiaire du fonds fiduciaire CIWA de la Banque mondiale. Le choix sera fondé sur les avantages comparatifs de leurs interventions en cours dans la région.

d. Principales parties prenantes

Les principales parties prenantes sont la Commission du bassin du lac Tchad (CBLT), les organisations de bassins hydrographiques (ODH), les autorités nationales, étatiques et locales responsables, en tant que responsables de la gestion des ressources en eau, des organisations multilatérales telles que la Banque mondiale/la CIWA, la BAD, les agences des États membres de l'UE, les centres d'excellence Acewater III et les organisations de la société civile (OSC).

e. Contribution aux objectifs et marqueurs de dépenses (y compris les objectifs NDICI-Europe dans le monde», la DG INTPA et l'UE, les montants escomptés)

☐ Migration et déplacements forcés	Montant :
☒ Climat	Montant : 30 M EUR
☐ Inclusion sociale et développement humain	Montant :
☐ Education	Montant :
☐ Genre	☐ G0 ☒ G1 ☐ G2
☒ Biodiversité	Montant : 12 M EUR
☒ Inégalités	☐ I-0 ☐ I-1 ☐ I-2
☐ Droits de l'homme, démocratie et bonne gouvernance	Montant :

Action 13 : Gestion transfrontalière de l'eau en Afrique australe — Montant prévu de 20 millions d'euros

a. Résumé

Les ressources en eau en Afrique australe sont de plus en plus rares. La croissance démographique rapide, le développement agricole et l'industrialisation ont entraîné une augmentation de la demande en eau, tandis que le changement climatique et la dégradation de l'environnement ont rendu l'approvisionnement en eau moins prévisible. Ces changements affectent à la fois la disponibilité et la qualité de sources d'eau auparavant fiables. Cela met en péril le développement économique de la région et entraîne déjà des répercussions désastreuses sur l'agriculture et le développement énergétique (voir la crise de sécheresse extrême actuelle¹³), sur la santé (plusieurs épidémies de choléra) ou sur la stabilité sociale (émeutes et protestations). Pour relever ces défis, il convient d'adopter une double approche : préserver les stocks d'eau existants et promouvoir une utilisation efficace de l'eau. Ce programme régional vise à mettre en œuvre des pratiques de gestion durable de l'eau à deux échelles différentes :

1. **Au niveau de l'unité de base hydrologique-écologique** : il se concentrera sur le bassin de l'Okavango, qui s'étend de l'Angola, à la Namibie et au Botswana, dans le but de préserver la qualité et la disponibilité de l'eau et de renforcer la coopération transfrontalière en matière de gestion des bassins. Elle élaborera et mettra en œuvre des pratiques de gestion durable de l'eau et renforcera la gouvernance et les mécanismes financiers pour soutenir la sécurité et la durabilité de l'eau.
2. **À un niveau de partenariat plus global** : visera à encourager les partenariats régionaux afin d'améliorer la gestion de l'eau et d'améliorer les processus décisionnels fondés sur les données. Pour ce faire, il s'agira d'étendre, d'améliorer et d'harmoniser les applications de données pour la gestion de l'eau. Renforcer les systèmes et les capacités numériques au sein des organisations régionales afin de favoriser une coopération éclairée entre les bassins et les États riverains.

Alors que la région de la SADC, qui compte 16 États membres et englobe toute l'Afrique australe, se caractérise par un degré élevé et inabordable d'inefficacité dans l'utilisation de l'eau, de nombreux projets de transfert d'eau à grande échelle voient le jour, sans que les parties prenantes soient en mesure de fournir une vue d'ensemble claire des implications de ces projets sur les stocks de ressources en eau, la vulnérabilité face au changement climatique ou les effets sur l'écosystème, entre autres. En l'absence d'une planification et d'une coordination adéquates, de nouveaux projets de développement en Angola, tels que les barrages hydroélectriques, pourraient mettre un terme aux inondations régulières du delta d'Okavango, ce qui aurait une incidence sur la vitalité des écosystèmes et, partant, sur les activités économiques et les services écosystémiques connexes. La pollution des sources d'eau par l'agriculture, les implantations (informelles), les activités minières (historiques) et les mauvaises pratiques de gestion des terres sont également préoccupantes dans la région.

L'action mettra en œuvre la stratégie « Global Gateway » en promouvant les investissements du secteur privé (au moyen de mécanismes de financement innovants) et en garantissant d'autres investissements dans la région. Cette action s'inscrira également dans le cadre de l'initiative Équipe Europe sur la gestion transfrontalière des eaux en Afrique.

L'amélioration de la gouvernance, de la coordination, de la connaissance et de la gestion des ressources en eau devient rapidement une priorité essentielle.

L'entité chef de file chargée de cette action et de la contractualisation est la délégation de l'UE au Botswana.

¹³ [psè//joint-research-centre.ec.europa.eu/jrc-news-and-updates/drought-worsens-crisis-southern-africa-2024-04-19_en](https://joint-research-centre.ec.europa.eu/jrc-news-and-updates/drought-worsens-crisis-southern-africa-2024-04-19_en)

b. Logique d'intervention de l'action proposée

L'**objectif général** de l'action est de préserver les écosystèmes des eaux intérieures et de préserver les stocks d'eau face à l'augmentation de la demande due à l'augmentation de la population, aux effets du changement climatique et de la dégradation de l'environnement, ainsi qu'à d'autres facteurs de stress corrélés.

Les objectifs spécifiques envisagés sont les suivants :

SO1 : Catalyser et intensifier la coopération transfrontalière dans le domaine de l'eau dans le bassin d'Okavango, notamment en renforçant les mécanismes de financement spécifiques et durables et en soutenant le cadre de gouvernance, afin de protéger les ressources écologiques et hydriques de l'ensemble du bassin et d'encourager la collaboration entre plusieurs pays.

Les activités envisagées sont les suivantes :

- Ouvrir la voie à la mobilisation de sources de financement (mixtes) pour le financement d'amorçage ou à développer des mécanismes de financement innovants, y compris des fonds fiduciaires, afin de répondre aux interventions de gestion transfrontalière de l'eau dans le bassin, telles que des pratiques d'investissement durables et inclusives qui soutiennent la résilience des écosystèmes, améliorent l'utilisation efficace de l'eau, améliorent les moyens de subsistance des femmes et des hommes et offrent des avantages équitables aux États riverains du bassin hydrographique.
- Soutenir l'extension du site inscrit au *patrimoine mondial du delta d'Okavango* au-delà du Botswana en Namibie et en Angola afin d'atteindre une couverture écologique complète, comme le propose l'UNESCO.

SO2 : Améliorer les approches de gestion intégrée des captures et renforcer les systèmes de soutien à la décision des organisations de bassins hydrographiques dans la région de la SADC afin de soutenir la mise en œuvre, la coopération et la coordination de manière unifiée.

Les activités envisagées sont les suivantes :

- Améliorer la collecte, la gestion et l'harmonisation des données, conformément au processus de gestion intégrée des ressources en eau (IWRM), au moyen d'une assistance technique visant à mettre en place une automatisation et une intégration efficaces des systèmes de données comprenant le cadre stratégique de développement de l'espace (DTS) des organisations de district hydrographique (DH). Les activités d'assistance technique seront ouvertes à la participation de tous les DH qui le souhaitent et porteront en premier lieu sur les «tours d'eau» des bassins fluviaux/aquifères les plus importants, afin d'améliorer la compréhension de l'hydrologie des bassins et des approvisionnements disponibles, des scénarios de centrales hydroélectriques et des modèles de cascades de barrage, de la sécurité de l'eau, y compris les exigences en matière de flux environnemental, d'élaborer des scénarios alternatifs davantage fondés sur des solutions fondées sur la nature et d'appliquer les enseignements tirés des DH et de leurs pays respectifs.
- Soutenir les réformes de la gouvernance en vue du déploiement de la gestion intégrée des captures dans la région grâce à la planification de la gestion des bassins hydrographiques aux niveaux des bassins et des sous-prises (selon notamment les systèmes de gouvernance au niveau national), au déploiement des systèmes de données et à l'utilisation de l'approche du Nexus Eau-Energie-Alimentation-Écosystème (WEFE).
- Améliorer la communication, le dialogue, la coopération et la coordination entre les États riverains aux niveaux local, national, des bassins hydrographiques et régional ; et accompagner l'application des accords entre les États riverains, tels que le protocole de la SADC sur la gestion transfrontière des eaux (TWM).

- Étudier les possibilités de poursuivre le développement de mécanismes de financement à plus long terme pour la gestion intégrée des bassins et l'utilisation rationnelle de l'eau, y compris en associant le secteur privé.

c. Modalité de mise en œuvre

En ce qui concerne le fonds de gestion transfrontalière de l'eau, les contrats seront gérés par la délégation de l'UE au Botswana pour le bassin de l'Okavango. La modalité de mise en œuvre consiste à travailler au moyen de conventions de contribution conclues avec les IFED et les organisations des Nations unies ; les candidats potentiels sont AfD, GEF, GiZ, The Nature Conservancy (TNC) et UNESCO.

En ce qui concerne la gestion des données et l'évaluation hydrologique, plusieurs partenaires sont envisagés. Un accord administratif est prévu avec le Centre commun de recherche (JRC) pour bénéficier de ses capacités scientifiques (y compris l'accès aux données interférométriques provenant des radars SWOT SAR). De même, une coopération étroite avec le projet financé par l'UE, les centres d'excellence africains, ACEWATER III, est souhaitable pour intégrer son réseau d'universités, d'instituts de recherche et d'universitaires africains.

Une convention de financement simplifiée avec la SADC est prévue.

L'entité chef de file chargée de cette action et de la contractualisation est la délégation de l'UE au Botswana.

d. Principales parties prenantes

Parmi les principales parties prenantes figureront les autorités locales, étatiques et nationales chargées de la gestion des ressources en eau ; la Communauté de développement de l'Afrique Australe (SADC) ; Organisations de bassins hydrographiques (OGDH) telles que LIMCOM (Limpopo Watercourse Commission), OKACOM (Commission Okavango), ORASECOM (Commission Orange/Senqu Commission), ZAMCOM (Commission Zambezi) et ZRA (Zambezi River Authority).

e. Contribution aux objectifs et marqueurs de dépenses (y compris NDICI-Europe dans le monde», la DG INTPA et l'UE, les montants escomptés)

☐ Migration et déplacements forcés	Montant :
☒ Climat	Montant : 20 M EUR
☒ Inclusion sociale et développement humain	Montant : 5 M EUR
☐ Éducation	Montant :
☐ Genre	☐ G0 ☒ G1 ☐ G2
☒ Biodiversité	Montant : 8 M EUR
☐ Inégalités	☐ I-0 ☐ I-1 ☐ I-2
☒ Droits de l'homme, démocratie et bonne gouvernance	Montant : 5 M EUR

Action 14 : Projet de Gestion intégrée des Ressources en Eau de Surface et Souterraines dans les bassins du fleuve Sénégal et de l'aquifère Sénégal-Mauritanien ('PROGRESS') – Montant prévu EUR 15 M

a. Résumé

L'action vise à renforcer la résilience aux changements climatiques des systèmes des eaux de surface (Bassin du Fleuve Sénégal ou BFS) et des eaux souterraines (Bassin Aquifère Sénégal-Mauritanien ou BASM) à travers l'amélioration du suivi et de la gestion durable des ressources en eau et des écosystèmes. Elle s'inscrit dans la stratégie Global Gateway en investissant sur des activités d'adaptation et de résilience face au changement climatique et renforce le rôle de leader de l'Equipe Europe sur la gestion des eaux transfrontalières et de leurs bassins versants en Afrique.

Le fleuve Sénégal, dont le bassin couvre partiellement la Guinée, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal, est une ressource clé pour les populations et les acteurs économiques des pays riverains, tant pour le secteur agricole, de l'élevage et de la pêche, que pour la production énergétique et l'alimentation en eau de villes majeures, telles que Dakar et Nouakchott. Il alimente également des aires protégées présentant une grande biodiversité, tels que les parcs ornithologiques du Djoudj au Sénégal et du Diawling en Mauritanie. Le BFS dispose d'un fort potentiel de développement des ressources en eau avec néanmoins des risques associés, en particulier en ce qui concerne la qualité de l'eau pour les usages humains et les écosystèmes, exacerbés par les effets du changement climatique.

Le bassin aquifère sénégal-mauritanien (BASM) représente également une source d'eau cruciale dans la région. Il englobe 100% de la Gambie, 27% de la Guinée Bissau, 14% de la Mauritanie et 84% du Sénégal. L'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS) et l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie (OMVG) sont à cheval sur le BASM et assurent tous deux le secrétariat du Groupe de Travail Régional (GTR) du BASM constitué en 2020 pour orienter et coordonner les activités sur le bassin. Là encore, les effets du changement climatique impactent la recharge des nappes souterraines ce qui, couplé à des prélèvements excessifs, constitue une menace pour le développement socio-économique durable de millions de personnes.

Six axes prioritaires ont été identifiées et sont issues des documents programmatiques élaborés par l'OMVS pour ce qui concerne le BFS et par le Groupe de Travail Régional du BASM (cogéré par l'OMVS et par l'OMVG). Ces organismes seront responsables du pilotage de l'action, qui serait mise en œuvre en coopération déléguée avec des Agences des États membres de l'UE ainsi qu'en gestion directe pour certaines activités. L'entité en charge de l'action et de la gestion des contrats est la DUE Sénégal.

b. Logique d'intervention de l'action

L'action vise à améliorer la résilience aux changements climatiques des systèmes des eaux de surface dans le bassin du fleuve Sénégal et des eaux souterraines dans le bassin aquifère Sénégal-Mauritanien (OG).

L'action se décline en deux objectifs spécifiques que sont OS1 : Le suivi et la gestion durable des ressources en eau de surface et souterraines sont renforcés et OS2 : L'état des ressources naturelles et de la biodiversité est amélioré.

Pour atteindre ces objectifs spécifiques, l'action développera des activités autour de six axes prioritaires émanant des documents programmatiques des bassins concernés : (i) un mécanisme permanent pour le suivi de la qualité de l'eau dans le BFS est mis en place, (ii) un observatoire du BFS au Massif du Fouta-Djallon est opérationnel, (iii) la gestion intégrée et durable des ressources en eaux souterraines du BASM est améliorée, (iv) la capacité des acteurs régionaux en matière d'hydrodiplomatie et de coopération dans le domaine de l'eau est renforcée, (v) la prolifération du typha au niveau du BFS est contrôlée et (vi) un fonds pour la réalisation des études prioritaires et de projets pilotes au niveau du BFS est mis en place.

L'action est complémentaire avec les initiatives en cours ou planifiées notamment portées par la Banque mondiale et l'AFD pour ce qui concerne le BFS et le Geneva Water Hub, les Centres d'Excellence sur l'Eau (Acewater III), le Secrétariat de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontaliers et des lacs internationaux, fournis par la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE-ONU) et le Centre international d'évaluation des ressources en eau souterraine (IGRAC) pour le BASM. Elle s'appuie aussi sur l'évaluation et les leçons apprises du projet WEFE Sénégal, clôturé en 2022, cofinancé par la Commission européenne et l'Agence de coopération italienne.

Pour assurer la pérennité de l'action, l'engagement des différentes institutions au niveau national et régional est indispensable. Pour ce faire, l'action pourra s'appuyer sur le leadership déjà bien ancré au niveau régional de l'OMVS, souvent citée comme modèle dans le domaine de la coopération en matière d'eaux transfrontalières en Afrique subsaharienne.

L'entité en charge de l'action et de la gestion des contrats est la DUE Sénégal.

c. Modalités de mise en œuvre

La signature de conventions de contribution est envisagée avec des Agences des États membres de l'UE localisées dans la zone d'intervention. Parmi celles-ci, l'AFD (FR) et AICS (IT) sont des potentiels bénéficiaires, ayant déjà manifesté leur intérêt à sa voir associés à l'action avec de possibles cofinancements. Pour la composante relative aux activités d'hydrodiplomatie, une gestion directe est envisagée. Cette action est portée par la Délégation du Sénégal, désignée chef de file. La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action serait de 60 mois.

d. Principaux intervenants

Les organismes des bassins du fleuve Sénégal (OMVS) et du fleuve Gambie (OMVG) constituent les premiers intervenants de l'action, ayant tous deux pour mandat la gestion des ressources en eau et des investissements socio-productifs dans leurs zones de compétence et assurant tous deux le secrétariat du Groupe de Travail Régional (GTR) du BASM. A ce titre, le pilotage global de l'action et la mise en œuvre de certaines activités seront de leur responsabilité directe. Au niveau de chaque pays, les ministères compétents ainsi que les autorités locales seront impliqués dans le suivi des activités selon les mécanismes institutionnels déjà fonctionnels au niveau de chaque organisme de bassin. Au niveau régional, la CEDEAO, porteuse du Programme régional d'aménagement intégré du massif du Fouta Djallon (PRAI-MFD), sera tout particulièrement impliqué dans l'opérationnalisation de l'Observatoire. L'action permettra dans sa mise en œuvre d'impliquer de nombreux autres intervenants qu'ils soient de la société civile, du secteur privé ou encore des universités ou centres de recherche locaux ou internationaux. Au-delà des partenaires de mise en œuvre identifiés, les partenaires techniques et financiers qui accompagnent les organismes de bassins ciblés seront également pleinement impliqués.

e. Contribution aux cibles et marqueurs de dépenses (y compris NDICI-Europe dans le monde, INTPA et cibles UE)

☐ Migration et déplacements forcés	Montant: EUR 0
☒ Climat	Montant: EUR 15 M (100%)
☒ Inclusion Sociale et Développement Humain	Montant: EUR 6 M (40%)
☐ Éducation	Montant: EUR 0
☒ Genre	☐ G0 ☒ G1 ☐ G2
☒ Biodiversité	Montant : EUR 6 M (40%)
☐ Inégalités	☒ I-0 ☐ I-1 ☐ I-2

☒ Droits de l'Homme, Démocratie et bonne gouvernance	Montant: EUR 2.25 M (15%)
--	---------------------------

Domaine prioritaire 4 : Numérique, science, technologie et innovation

Action 15 : Programme de partenariat spatial Afrique-UE (partie 2) — Montant prévu de 55 millions d'euros

a. Résumé

Cette action est la deuxième partie du partenariat spatial UE-Afrique, pour laquelle un montant total de 100 millions d'euros est prévu. La première partie (45 millions d'euros) a été décidée par la Commission dans le cadre du plan d'action pluriannuel 2023-2025 — domaine prioritaire STI du PIP SSA.

L'action contribuera à une utilisation plus efficace des technologies spatiales, sur la base de programmes spatiaux de l'UE tel que Copernicus et Galileo, grâce au développement de services et d'applications axés sur les défis les plus urgents liés aux secteurs de la transition écologique.

L'action s'appuiera sur les programmes spatiaux en cours soutenus par l'UE, tels que GMES & Africa¹⁴, Climsa¹⁵ et ASECNA-JPO¹⁶.

L'accent sera mis sur la mise en œuvre opérationnelle des services d'Observation de la Terre (OT) et de navigation par satellite (SatNav). Une attention particulière sera accordée aux complémentarités et à la valeur ajoutée de la participation à l'utilisation de ces deux technologies spatiales dans certains secteurs d'intervention.

Les secteurs d'intervention seront sélectionnés en fonction des priorités de l'Afrique dans le cadre de la transition écologique et sur la base des programmes en cours et du partenariat de longue date avec l'Afrique, renforçant les synergies entre la combinaison des technologies de l'OT et de la SatNav. L'action peut donc se concentrer sur la gestion des sols et de l'eau ; zones marine et côtière ; agriculture et sécurité alimentaire ; et le changement climatique. Toutefois, un ou plusieurs nouveaux thèmes peuvent être ajoutés à l'intervention (i.e planification urbaine). Au cours de la phase de formulation, les secteurs seront confirmés. En outre, l'accent pourrait être mis sur le développement durable pour les PEID.

Un soutien sera apporté aux organisations africaines qui développent les services spatiaux, mais aussi aux institutions publiques qui utilisent ces produits et services pour améliorer les processus décisionnels et au secteur privé numérique afin de développer l'écosystème spatial africain. Le programme favorisera les synergies avec les Initiatives Equipe Europe et autres programmes régionaux et nationaux. En outre, l'action étudiera les moyens de mieux soutenir les priorités nationales dans les domaines de la transition écologique en renforçant le lien entre les dimensions régionale et nationale.

L'entité chef de file chargée de l'action est l'unité A2 de la DG INTPA.

L'entité chargée de la gestion des contrats : À déterminer en fonction des modalités de mise en œuvre et des partenaires (entre A2, F5, EUD AU ou différentes délégations de l'UE).

b. Logique d'intervention de l'action proposée

Objectif général : contribuer au développement durable et inclusif et à la transition écologique en Afrique grâce à un partenariat spatial stratégique renforcé entre l'UE et l'Afrique, en s'appuyant sur le programme spatial de l'UE.

¹⁴ GMES & Africa : Surveillance mondiale de l'environnement et de la sécurité en Afrique

¹⁵ Climsa : Services intra-ACP en matière de climat et applications connexes

¹⁶ ASECNA — JPO : Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar — Bureau commun du programme

Objectif spécifique : Les organisations africaines, les décideurs politiques, les praticiens et le secteur privé utilisent plus efficacement les technologies spatiales pour mettre au point des services d'information opérationnels pertinents pour soutenir la transition écologique.

Les activités indicatives seront réalisées au moyen des **résultats** suivants :

Réalisation 1 : Cadre politique et institutionnel

Les cadres stratégiques et institutionnels sont améliorés afin de contribuer à l'amélioration des processus décisionnels en vue de la transition écologique sur la base des applications scientifiques et technologiques spatiales.

Activités envisagées : i) dialoguer avec les organisations/processus pertinents au niveau continental en ce qui concerne l'inclusion des données et des technologies spatiales pour les processus décisionnels ; ii) renforcer le dialogue avec les institutions régionales et nationales afin de garantir l'utilisation efficace des données et des services d'information spatiales aux fins des processus décisionnels ; iii) élaborer une stratégie d'engagement et d'adoption par les utilisateurs pour les décideurs politiques ; et iv) soutenir l'intégration de l'égalité des chances dans d'autres politiques pertinentes en matière de transition écologique.

Réalisation 2 : Accès aux données spatiales

Amélioration de l'accès aux données et aux produits d'information sur les secteurs de la transition écologique dans les organisations africaines concernées (par exemple Copernicus).

Activités envisagées : i) améliorer l'accès aux données d'OT (par exemple, renforcer l'accès à la plateforme numérique conformément au programme et aux technologies spatiales de l'UE) ; ii) identifier et améliorer l'accès aux données Satnav dans le cadre des projets pilotes/de démonstration ; iii) étudier la nécessité d'une infrastructure numérique locale sûre et durable (par exemple, les pôles Copernicus, le cloud africain pour l'observation de la Terre).

Réalisation 3 : Services d'information spatiale liés à la transition écologique

Les services d'information spatiaux sont opérationnels pour les décideurs politiques, les scientifiques, le secteur privé et les utilisateurs finaux.

Activités envisagées : i) consolider et exploiter les services GMES et Climsa existants, sur la base d'une approche axée sur les utilisateurs, et promouvoir leur extension et leur application à d'autres régions africaines (le cas échéant) ; ii) assurer le suivi et le suivi de l'exploitation, de l'utilisation et de l'impact des services GMES et Climsa ; iii) mettre en place un mécanisme de retour d'information pour améliorer la fourniture des services en fonction des besoins des utilisateurs ; iv) réaliser une cartographie des besoins, réaliser des études de faisabilité et des analyses/scénarios coûts-avantages afin d'évaluer les possibilités d'extension des services sur la base des résultats de validation et de déterminer quels segments de la chaîne de valeur, selon des approches thématiques (par exemple CO2, biodiversité, eau, milieu urbain), nécessitent des actions supplémentaires ; v) soutenir le développement de nouveaux services spatiaux liés à la transition écologique ; vi) soutenir le développement de services pilotes/démonstration présentant les avantages de l'intégration des technologies de l'OT et de Satnav dans certains secteurs.

Réalisation 4 : Renforcement des capacités et gestion des connaissances tenant compte de la dimension de genre

Renforcement des capacités des institutions publiques africaines, des utilisateurs des services GMES et Climsa et du secteur privé, afin de tirer parti des informations fondées sur l'étude pour les applications de transition écologique. Une attention particulière sera également accordée dans les programmes de formation à la valeur ajoutée de la combinaison des technologies EO et SatNav. Des activités de renforcement des capacités peuvent être envisagées pour aider les parties prenantes nationales à établir des liens avec les institutions régionales.

Activités envisagées : i) établir une stratégie de formation tenant compte de la dimension de genre ; ii) dispenser une formation aux bénéficiaires de GMES et de Climsa ainsi qu'aux institutions publiques concernées et au secteur privé ; iii) développer et entretenir des outils d'apprentissage numériques ; iv) mettre en place et maintenir des communautés thématiques de pratique ; v) encourager la coopération interrégionale afin de mettre en place et de reproduire des services efficaces ; vi) mettre en œuvre un programme de développement des compétences.

Réalisation 5 : Sensibilisation, adoption et diffusion

La visibilité du programme de partenariat spatial Afrique-UE est renforcée à différents niveaux et promeut l'UE en tant qu'acteur clé de l'écosystème spatial africain.

Activités envisagées : i) élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication tenant compte de la dimension de genre afin de sensibiliser aux avantages de l'OT pour la transition écologique au moyen d'un ensemble cohérent, innovant et harmonisé d'outils et d'activités de communication ; ii) dialoguer avec le secteur privé pour encourager les services innovants en aval ; et iii) renforcer les synergies avec d'autres programmes financés par l'UE.

c. Modalité de mise en œuvre

L'action sera mise en œuvre par des centres/organisations africains régionaux ou continentaux compétents. Ces centres seront sélectionnés en fonction de leur capacité à atteindre les résultats escomptés aux niveaux des capacités thématiques, technologiques et de gestion et à travailler au niveau plurinational/régional. Les organisations seront notamment sélectionnées parmi les centres qui mettent déjà en œuvre des programmes soutenus par l'UE, tels que GMES & Africa et Climsa.

Ces centres seraient conventionnés par l'intermédiaire d'organisations qui peuvent être les Entités Européennes Copernicus telles que l'ECMWF, Mercator Ocean International, l'Agence spatiale européenne, etc. Pour ce qui est de l'Afrique, l'Agence spatiale africaine (AFSA) pourrait également être considérée comme une organisation intermédiaire. Le but de disposer d'organisations intermédiaires est d'apporter une capacité technique, scientifique et de gestion ou une valeur ajoutée politique à l'action.

Cette option, qui doit être confirmée au cours de la phase de formulation, se justifie par le fait que les appels à propositions ne sont pas considérés comme une option efficace pour atteindre les objectifs de l'action et pour poursuivre le soutien stratégique aux organisations africaines avec lesquelles la DG INTPA a établi un partenariat de longue date. D'autre part, les contrats directs avec les centres régionaux semblent trop complexes à gérer.

L'entité chef de file chargée de l'action est l'unité A2 de la DG INTPA.

L'entité chargée de la gestion des contrats : À déterminer en fonction des modalités de mise en œuvre et des partenaires (entre A2, F5, EUDAU ou différentes délégations de l'UE).

Des synergies avec l'enveloppe et la réserve d'investissements numériques seront explorées, en particulier pour les activités de développement des infrastructures (résultat 2).

Un éventuel arrangement administratif avec la DG JRC doit être examiné.

d. Principales parties prenantes

L'action associera un large éventail de parties prenantes dans toute l'Afrique, notamment :

- i) CUA : En tant que principale institution continentale, la CUA joue un rôle central dans la coordination des activités et stratégies spatiales de l'Afrique.
- ii) ASAF : institution essentielle, en tant qu'organe de la CUA, pour le développement et la coordination des activités spatiales dans toute l'Afrique.
- iii) African Space Council : il sert d'organe consultatif stratégique, fournissant des orientations et une coordination pour les initiatives liées à l'espace.

- iv) Agences spatiales nationales africaines : elles joueront un rôle crucial en contribuant, grâce à leur expertise et à leurs ressources, à la réalisation d'objectifs communs.
- v) Centres africains actifs dans la transition écologique : il s'agit notamment des centres d'excellence régionaux, des centres régionaux pour le climat et des centres météorologiques et hydrologiques spécialisés au niveau régional et national. Ces institutions sont des acteurs clés de la production de services liés aux transitions écologiques, et leur participation garantira la pertinence et l'impact de l'action pour relever les défis environnementaux.
- vi) Responsables politiques africains à différents niveaux : y compris au niveau national, régional et continental, profiteront de l'expansion des services et des applications facilitée par l'action. Leur engagement garantira l'intégration des technologies spatiales dans les cadres politiques et les processus décisionnels.
- vii) Acteurs régionaux et nationaux liés à l'espace : Cela englobe un large éventail de parties prenantes, notamment des CER, des départements/ministères nationaux chargés de la protection de l'environnement, de l'emploi et de la croissance, ainsi que des organisations internationales dotées de mandats dans le domaine spatial. Les agences telles que l'ASECNA assureront un rôle de régulation et assureront la fourniture de services au profit de l'aviation civile.
- viii) Acteurs internationaux liés à l'espace et/ou à la transition écologique.
- ix) Entités Copernicus.
- x) Secteur privé (start-ups) : Parmi les parties prenantes du secteur privé figurent les entreprises participant au développement technologique, à la fourniture de services et aux applications de l'OT et de SatNav. Elles stimuleront l'innovation et l'esprit d'entreprise dans le secteur spatial, contribuant ainsi à la croissance économique et à la création d'emplois.
- xi) Universités : Les établissements universitaires jouent un rôle crucial dans la recherche, la formation et la diffusion des connaissances dans le secteur spatial. Leur engagement soutiendra les efforts de renforcement des capacités, encouragera les avancées scientifiques pertinentes pour l'action et encouragera la collaboration avec l'industrie et les partenaires gouvernementaux.

e. Contribution aux objectifs et marqueurs de dépenses (y compris NDICI-Europe dans le monde», la DG INTPA et l'UE, les montants escomptés)

☐ Migration et déplacements forcés	Montant : N/A
☒ Climat	Montant : 55 M EUR
☐ Inclusion sociale et développement humain	Montant :
☐ Education	Montant :
☐ Genre	☐ G0 ☒ G1 ☐ G2
☐ Biodiversité	Montant : 25 M EUR
☐ Inégalités	☒ I-0 ☐ I-1 ☐ I-2
☐ Droits de l'homme, démocratie et bonne gouvernance	Montant :

Action 16 : Initiative africaine de recherche pour l'excellence scientifique ARISE 2.0 — Montant prévu de 25 millions d'euros

a. Résumé

Cette action s'inscrit dans le prolongement du programme pilote de l'Initiative africaine de Recherche pour l'Excellence Scientifique (ARISE-PP), financé par l'UE, afin de renforcer encore le paysage scientifique africain et d'offrir des possibilités aux chercheurs talentueux, qu'ils soient originaires d'Afrique ou de retour après avoir travaillé à l'étranger.

Le projet aidera, au moyen d'appels à propositions, les scientifiques africains en milieu de carrière et de haut niveau à développer leurs idées de projet les plus prometteuses, à mettre en place des équipes de recherche et à poursuivre leur carrière réussie en Afrique. La sélection des idées de projet se fondera principalement sur l'excellence et le potentiel d'impact réel, compte tenu des besoins, des ressources et des priorités de recherche urgents aux niveaux local, national et régional. Les chercheurs sélectionnés recevront un financement pour renforcer leurs propres équipes et projets de recherche qui pourraient coopérer avec la recherche de début à moyen de carrière de l'édition ARISE-PP.

L'Académie africaine des sciences jouera le rôle central de lancement des subventions et supervisera la mise en œuvre du programme, y compris les activités de communication. La Commission de l'Union africaine (CUA) et ses États membres, avec le soutien d'autres organismes africains de recherche, de science et d'enseignement supérieur, joueront un rôle crucial dans l'orientation du programme.

Lors de l'élaboration du programme, nous rechercherons le partenariat et la participation du Conseil européen de la recherche (CER) afin de promouvoir les échanges et les bourses d'accueil des instituts de recherche européens.

L'entité chef de file chargée de cette action et de la gestion des contrats est l'unité A2 de la DG INTPA.

b. Logique d'intervention de l'action proposée

En soutenant les meilleurs chercheurs africains, le projet vise à encourager la recherche plus innovante en Afrique et à cultiver la prochaine génération de dirigeants scientifiques, également dans le cadre du programme d'innovation UE-UA¹⁷. Enfin, le soutien apporté par l'intermédiaire d'ARISE 2.0 permettra également d'amplifier les progrès réalisés jusqu'à présent et d'accélérer la capacité et les capacités de l'Afrique en matière de recherche, de développement et d'innovation tout au long de la prochaine stratégie en matière de science, de technologie et d'innovation pour l'Afrique 2025¹⁸ et d'atteindre les objectifs de développement durable et le programme de l'Union africaine à l'horizon 2063.

L'objectif général de cette action est de consolider le paysage africain de la recherche et de l'innovation, en contribuant à la création d'un continent fondé sur la connaissance et dirigé par l'innovation.

Les **objectifs spécifiques** de la présente action sont les suivants :

1. *Renforcer les capacités des femmes et des hommes chefs de recherche africains engagés dans une carrière dans la recherche et l'enseignement en Afrique.*

Au moyen d'un appel à propositions ouvert, identifier, sur la base du principe de l'égalité des chances, au moins les femmes et les hommes 15 meilleurs chercheurs africains de milieu et de carrière avancée, sur la base d'une proposition ambitieuse démontrant la faisabilité et

¹⁷ https://research-and-innovation.ec.europa.eu/system/files/2023-07/ec_rtd_au-eu-innovation-agenda-final-version.pdf

¹⁸ La stratégie est en cours de renouvellement.

le caractère novateur de la recherche, et consolider leur indépendance en mettant en place une équipe de recherche équilibrée entre les hommes et les femmes, sélectionnée sur la base de l'excellence.

2. *Renforcer les systèmes institutionnels de gestion et de soutien de la recherche afin de faciliter l'essor de la recherche panafricaine.*

Grâce à des activités de renforcement des capacités et de mise en réseau renforçant la coopération entre les chercheurs africains et les établissements d'accueil participant au programme de boursiers ARISE, en s'alignant mieux sur la vision et les ambitions du département « Éducation, science, technologie et innovation » (ESTI) de la CUA, et en apportant une expertise diversifiée des États membres de l'UE en matière de R & D ou d'autres institutions gouvernementales.

3. *Soutenir la production de recherches de pointe.*

En offrant aux chercheurs africains des chances égales de poursuivre la collaboration en matière de recherche avec des collègues européens déjà soutenus par des subventions du Conseil européen de la recherche (CER) financées par l'UE ; l'organisation de formations et d'ateliers sur mesure axés davantage sur des sujets liés aux ODD ; recherche de synergies avec les actions pertinentes mises en œuvre par d'autres partenaires africains dans le cadre d'autres programmes financés par l'UE et des États membres de l'UE ; et mettre en relation les boursiers ARISE avec les centres d'excellence africains afin de relever les défis communs et de prévenir la fuite des cerveaux.

Pour ce faire, lors de l'élaboration du document d'action, nous évaluerons l'opportunité d'établir des engagements formels entre les institutions africaines et l'Agence exécutive du Conseil européen de la recherche. Cela permettrait de créer et de développer des liens entre les partenaires Arise et les bénéficiaires de subventions du CER européen et de promouvoir une approche « Équipe Europe ».

c. Modalité de mise en œuvre

Cette action peut être mise en œuvre par les moyens suivants :

- Subvention directe avec l'Académie africaine des sciences (AAS)¹⁹.

L'entité chef de file chargée de cette action et de la gestion des contrats est l'unité A2 de la DG INTPA.

d. Principales parties prenantes

L'Académie africaine des sciences (AAS) joue un rôle unique en tant qu'organisation scientifique panafricaine promouvant les partenariats internationaux en matière de recherche et le développement d'un écosystème de recherche solide en Afrique. Créé en 1985, l'AAS est bien positionné et internationalement reconnu pour établir des partenariats scientifiques stratégiques sur le continent africain et dans le monde. Elle a pour mandat de poursuivre l'excellence en reconnaissant les universitaires et les scientifiques, en fournissant des fonctions de conseil et de groupe de réflexion pour l'élaboration des stratégies du continent, ainsi que la gestion et la mise en œuvre de programmes de financement clés dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation (STI) susceptibles de relever les défis en matière de développement. AAS gèrera et mettra en œuvre l'appel à propositions de l'ARISE 2.0.

Le département de la CUA chargé de l'éducation, de la science, de la technologie et de l'innovation (ESTI) est représenté au sein du conseil d'administration de l'AAS. L'ESTI coordonne les

¹⁹ [lèf//aasciences.africa/](http://aasciences.africa/)

programmes de l'UA en matière de développement des ressources humaines, d'éducation, de science et de technologie et de promotion du programme de développement de la jeunesse.

En outre, la communauté scientifique en Europe (par exemple, CER, Horizon Europe-MSCA) disposera de possibilités supplémentaires de collaboration, de renforcement des capacités de R & D et de production de résultats. En outre, étant donné que certains États membres de l'UE ont, jusqu'à présent, activement pris part au développement de l'ARISE 2.0 (par l'intermédiaire du groupe permanent du Forum de l'EER sur l'approche globale), ils pourraient être davantage associés à sa promotion et à sa surveillance stratégique, ainsi que (au fil du temps) à d'éventuelles contributions financières et non financières aux phases ultérieures et de suivi.

e. Contribution aux objectifs et marqueurs de dépenses (y compris NDICI-Europe dans le monde», la DG INTPA et l'UE, les montants escomptés)

☐ Migration et déplacements forcés	Montant :
☐ Climat	Montant :
☒ Inclusion sociale et développement humain	Montant : 25 M EUR
☒ Education	Montant : 0 M EUR
☒ Genre	☐ G0 ☒ G1 ☐ G2
☐ Biodiversité	Montant : 0
☒ Inégalités	☒ I-0 ☐ I-1 ☐ I-2
☐ Droits de l'homme, démocratie et bonne gouvernance	Montant : 0

Domaine prioritaire 5 : Croissance durable et emplois décents

Action 17 : Facilitateurs du commerce et de l'investissement durables en Afrique — Montant prévu de 40 millions d'EUR

a. Résumé

Cette action est au cœur du déploiement des mesures du paquet d'investissement Afrique-Europe «Global Gateway» et contribue à l'initiative Équipe Europe sur le soutien à l'intégration économique vers la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), un objectif phare du programme de développement durable à l'horizon 2063 de l'Union africaine et une priorité majeure pour la Commission européenne.

Cette action s'inscrit dans le cadre de l'approche stratégique de l'UE en faveur de l'intégration économique africaine aux niveaux national, régional et continental, qui se concentre sur les différents domaines clés des accords commerciaux. Il complétera l'aide fournie dans le cadre du MAAP 2022-2024 (commerce de biens et commerce des services), du PAA 2023-2025 (facilitation des échanges entre corridors stratégiques et concurrence) et du PAA 2024-2025 (commerce numérique), en permettant un commerce et des investissements durables entre l'UE et l'Afrique et intra-africain, en mettant l'accent sur 4 éléments clés supplémentaires :

1. Droits de propriété intellectuelle (DPI). Clé pour la facilitation et la protection de l'investissement et de l'innovation en Europe en Afrique. Dans le prolongement d'une action existante, l'accent sera mis sur l'harmonisation, la création, l'enregistrement, la gestion, la protection et le contrôle de l'application grâce au soutien des continentaux, régionaux et nationaux : i) cadres juridiques et politiques en matière de PI ; ii) capacités africaines d'administration de la PI ; et iii) le soutien au secteur productif africain et européen, en accordant une attention particulière aux PME.

Ce catalyseur sera potentiellement mis en œuvre par l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) dans le cadre d'une gestion indirecte. Collaboration étroite en cours avec la DG TRADE, la DG AGRI et la DG GROW.

2. Partenariats UE-Afrique en matière de commerce et d'investissement. Clé pour la mise en œuvre des accords de commerce et d'investissement entre l'UE et l'Afrique. Accent mis sur la promotion des capacités commerciales des partenaires africains par la mise au point d'un outil flexible qui puisse apporter un soutien spécifique aux pays avec lesquels l'UE partage des accords préférentiels en matière de commerce et d'investissement (APE, SIFA, SPG +, etc.).

Ce catalyseur devrait être mis en œuvre par les agences des États membres de l'UE (toujours à confirmer) dans le cadre d'une gestion indirecte. À développer en étroite collaboration avec la DG TRADE.

3. Intégration douanière. Principal catalyseur commercial essentiel pour tous les échanges. Suivi d'une action existante, Focus : Développement et mise en œuvre de piliers douaniers clés au moyen d'un soutien spécifique aux capacités techniques : Règles d'origine, système harmonisé (SH) et valeur en douane.

Ce catalyseur sera potentiellement mis en œuvre par l'Organisation mondiale des douanes (OMD) dans le cadre d'une gestion indirecte. Collaboration étroite et continue avec la DG TAXUD.

4. Facilitation des investissements. Principal catalyseur non contraignant pour accompagner les investissements difficiles. Cible : Mise en place de la plateforme d'investissement virtuel en Afrique (AfVIP), dont l'objectif est d'améliorer le paysage des investissements en Afrique au moyen d'informations et d'analyses complètes et en temps utile sur tous les types d'investissements — tant étrangers que nationaux, publics et privés — et de politiques connexes dans tous les pays et secteurs africains.

L'AfVIP sera potentiellement mis en œuvre par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans le cadre d'une gestion indirecte. À développer en étroite collaboration avec la DG TRADE.

L'entité chef de file chargée de cette action est l'unité A2 de la DG INTPA, en collaboration avec les unités E2 et A1 de la DG INTPA, et les autres DG pertinentes.

Les entités chargées de la gestion des contrats sont l'unité A2 de la DG INTPA, EUD auprès de l'Union africaine (UA) et d'autres en discussion.

b. Logique d'intervention de l'action proposée

Dans le cadre du NDICI — Europe dans le monde et de la stratégie Global Gateway, l'UE a élaboré une approche stratégique à l'appui de l'intégration économique africaine aux niveaux national, régional et continental. Afin de stimuler le commerce et les investissements durables entre l'UE et l'Afrique, l'UE inscrit son soutien dans des domaines prioritaires clés dans le cadre des accords commerciaux intra-africains et UE-Afrique.

La présente action se concentre sur les principaux vecteurs de commerce et d'investissement dans le cadre des accords commerciaux, à savoir les droits de propriété intellectuelle, l'intégration douanière, la facilitation des investissements et le soutien technique aux partenariats UE-Afrique en matière de commerce et d'investissement.

Le cadre de résultats proposé est le suivant :

L'**objectif général** (impact) de l'action est de contribuer à favoriser un commerce et des investissements durables en Afrique.

Les **objectifs spécifiques** (résultats) de l'action sont les suivants :

1. Poursuivre la mise à niveau et l'harmonisation des systèmes de création, de protection, d'utilisation, d'administration et de contrôle du respect des droits de propriété intellectuelle, conformément aux normes internationales/européennes.
2. Faciliter la mise en œuvre des accords de commerce et d'investissement entre l'UE et l'Afrique.
3. Renforcer l'efficacité et la mise en œuvre des douanes.
4. Développer des capacités de gestion de données, d'analyses et de données sur le paysage des investissements en Afrique.

La dotation budgétaire indicative, à confirmer au cours de la phase de formulation, est la suivante :

<i>Élément</i>	<i>Entité chef de file</i>	<i>Budget indicatif (à confirmer)</i>
<i>DPI</i>	INTPA A2	14.000.000
<i>Partenariats UE-Afrique en matière de commerce et d'investissement</i>	En discussion	13.000.000
<i>Intégration douanière</i>	INTPA A2	8.000.000
<i>Facilitation des investissements</i>	Délégation de l'UE auprès de l'UA	5.000.000

c. Modalité de mise en œuvre

SO1 : La modalité de mise en œuvre envisagée est la gestion indirecte potentielle avec l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO).

SO2 : La modalité de mise en œuvre envisagée est la gestion indirecte avec une agence des États membres (A confirmer).

SO3 : La modalité de mise en œuvre envisagée est la gestion indirecte potentiellement avec l'Organisation mondiale des douanes (OMD).

SO4 : La modalité de mise en œuvre envisagée est la gestion indirecte potentielle avec l'OCDE.

L'entité chef de file chargée de cette action est l'unité A2 de la DG INTPA, en collaboration avec les unités E2 et A1 de la DG INTPA, et les DG pertinentes.

Les entités chargées de la gestion des contrats sont l'unité A2 de la DG INTPA, unité E2, EUD auprès de l'Union africaine (UA).

d. Principales parties prenantes

- Organismes publics :

Au niveau Continental : Département du développement économique, du commerce, de l'industrie et de l'exploitation minière (ETTIM) de la CUA, Département de l'agriculture, du développement rural, de l'économie bleue et de l'environnement de la CUA ; Secrétariat de la ZLECAf, AUDA-NEPAD

Régional : Communautés économiques régionales, organisations régionales de PI (ARIPO et OAPI)

National : Ministères sectoriels (commerce, économie, investissement), coopération internationale/Affaires étrangères ; Ministères des affaires, offices nationaux de la PI, autorités douanières nationales

- Secteur privé :

Conseils continentaux, régionaux et nationaux d'entreprises ; associations d'entreprises continentales, régionales et nationales et chambres de commerce, organisations nationales de promotion du commerce ; investisseurs/entreprises étrangères, multinationales et entreprises nationales, y compris les associations de PME, les MPMEs et les agences de promotion de l'industrie et de l'investissement,

- Organisations de la société civile, organisations de consommateurs

e. Contribution aux objectifs et marqueurs de dépenses (y compris les objectifs NDICI-Europ dans le monde, la DG INTPA et l'UE, les montants escomptés)

☐ Migration et déplacements forcés	Montant :
☐ Climat	Montant :
☐ Inclusion sociale et développement humain	Montant :
☐ Education	Montant :
☒ Genre	☐ G0 ☒ G1 ☐ G2
☐ Biodiversité	Montant :
☐ Inégalités	☐ I-0 ☐ I-1 ☐ I-2
☐ Droits de l'homme, démocratie et bonne gouvernance	Montant :

Action 18 : Programme régional pour une conduite responsable des entreprises en Afrique (RBC)

— Montant prévu de 30 millions d'euros

a. Résumé

La crise sanitaire, sociale et économique provoquée par des événements tels que le COVID-19 et la guerre d'agression russe contre l'Ukraine a durement frappé les économies et les sociétés africaines. Plusieurs gouvernements d'Afrique subsaharienne (ASS) s'engagent dans des réformes visant à promouvoir la relance, à favoriser une plus grande résilience, à améliorer le climat d'investissement, à renforcer les pratiques commerciales responsables et à renforcer encore l'incidence des investissements directs étrangers (IDE) sur le développement et du commerce intra-africain afin de retrouver une croissance durable. Des initiatives telles que la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) et la Politique de l'Union africaine en matière d'entreprises et de droits de l'homme (BHR) devraient servir de vecteur de diversification, d'industrialisation et de transformation des économies des pays africains et contribueront à leur développement durable et inclusif conformément à l'Agenda 2063 de l'UA.

Pour l'UE et l'Afrique, il est d'intérêt mutuel d'intensifier la coopération en vue d'une relance économique durable, résiliente et inclusive à long terme, tout en promouvant et en encourageant la bonne gouvernance, les droits de l'homme et des pratiques commerciales responsables. L'UE, qui est le principal partenaire commercial et source d'IDE pour l'Afrique a renforcé les initiatives et les réglementations visant à promouvoir une conduite responsable des entreprises parmi les entreprises et les marchés de l'UE et leurs chaînes de valeur au cours des dernières années. La législation actuelle et à venir de l'UE, en particulier la directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité (CS3D, qui s'appuie sur les normes mondiales en matière de responsabilité civile, y compris les principes directeurs des Nations unies et les lignes directrices de l'OCDE sur le devoir de diligence) aura des répercussions sur les économies au-delà de l'UE, y compris les entreprises d'ASS qui ont des liens commerciaux avec des entreprises de l'UE.

Dans ce contexte, l'UE est déterminée à renforcer sa collaboration avec les principaux partenaires et parties prenantes africains et internationaux, ainsi qu'à recenser et à soutenir les mesures d'accompagnement visant à promouvoir les pratiques en matière de matières premières critiques, les futures législations de l'UE et les normes internationales visant à promouvoir une croissance économique intelligente et inclusive et le développement durable en Afrique. Il s'agira de promouvoir le renforcement de la coopération politique, financière et technique avec les partenaires concernés au sein du SSA afin de mettre en place un écosystème de soutien à la promotion des matières premières critiques, y compris par des mesures d'atténuation et d'accompagnement, en vue de l'adoption de la future législation de l'UE relative à la CS3D au niveau des pays partenaires.

L'entité chef de file chargée de cette action et de la contractualisation est l'unité A2 de la DG INTPA.

b. Logique d'intervention de l'action proposée

Sur la base de l'expérience des programmes achevés et en cours soutenus par l'UE dans ce domaine dans d'autres régions, le principal objectif du projet RBC sera de promouvoir une croissance intelligente et inclusive et un développement durable en ASS en soutenant des pratiques commerciales responsables, en encourageant l'adoption et l'anticipation des effets des futures législations de l'UE (par exemple CS3D, règlement sur le travail forcé, etc.), conformément aux cadres existants tels que la politique de BHR de l'UA et aux normes et principes adoptés au niveau international énoncés dans les instruments des Nations unies, de l'OIT et de l'OCDE, et de promouvoir l'évolution de la réglementation et des politiques en matière de RBC, en particulier en ce qui concerne le devoir de diligence.

Cette action s'articulera autour d'un certain nombre de trains de mesures, « paquets », par pays qui seront conçus sous la direction des délégations de l'UE et conformément aux priorités de la stratégie « Global Gateway » dans chaque pays sélectionné. Ces « paquets pays » compléteront les activités

envisagées au niveau national dans le cadre des PIP nationaux, notamment en ce qui concerne le choix du secteur ou de la chaîne de valeur, et s'appuieront également sur les plans et stratégies nationaux des pays partenaires en matière de RBC.

Afin de promouvoir le multilatéralisme, l'harmonisation des normes mondiales existantes et l'adoption des futures législations de l'UE, l'action sera gérée par un consortium d'organisations internationales en collaboration avec les parties prenantes concernées et les délégations de l'UE dans les pays sélectionnés. Les activités s'articuleront autour de quatre grands volets : (1) l'élaboration des politiques et la dimension réglementaire, (2) le renforcement des capacités et le développement des compétences des acteurs concernés (3) le renforcement des cadres de recours et le renforcement de l'accès aux voies de recours, (4) la promotion de l'engagement des parties prenantes en faveur du RBC. Des secteurs ciblés seront définis au cours de la formulation.

c. Modalité de mise en œuvre

Il est prévu de conclure un accord de contribution avec un consortium potentiel d'organisations internationales ayant fait l'objet d'une évaluation des piliers (HCDH, OIT, ITC, PNUD et OCDE) pour la mise en œuvre des activités dans 11 pays sélectionnés, dans lesquels l'adoption réussie de la législation de l'UE est essentielle pour permettre l'investissement et le commerce et où ces organisations ont déjà obtenu de bons résultats et coopèrent avec l'UE, les gouvernements et les partenaires concernés.

Le volet régional « *chapeau* » de l'action se concentrera sur les activités continentales et régionales (par exemple, en renforçant les capacités des CER et des conseils d'entreprise des CER en matière de diligence raisonnable et de conduite responsable des entreprises, en collaborant avec l'UA à la mise en œuvre de sa politique en matière de BHR, etc.). Ce volet assurera également un niveau de cohérence et de coordination des activités déployées dans les paquets par pays. Au niveau national, les « paquets d'activités par pays » seront élaborés sur la base des travaux et des programmes similaires conçus et mis en œuvre par les délégations de l'UE avec les partenaires et organisations concernés afin de maximiser l'impact transformationnel et d'éviter les doubles emplois. Les délégations de l'UE concernées fourniront les orientations nécessaires à la conception des paquets par pays et au déploiement des activités.

Pour ce projet, un seul contrat sera signé.

L'entité chef de file chargée de cette action et de la contractualisation est l'unité A2 de la DG INTPA.

d. Principales parties prenantes

Parmi les principales parties prenantes de cette action, on trouve les gouvernements africains, l'Union africaine, les CER, les organisations d'employeurs et de travailleurs, les entreprises et les organisations professionnelles, les organisations de la société civile (OSC), les groupes de communautés locales ou autochtones, les experts et les universitaires, les défenseurs des droits de l'homme, les institutions nationales de défense des droits de l'homme, etc.

e. Contribution aux objectifs et marqueurs de dépenses (y compris NDICI-Europe dans le monde, la DG INTPA et l'UE, les montants escomptés)

☐ Migration et déplacements forcés	Montant :
☒ Climat	Montant : 40 % (à titre indicatif)
☒ Inclusion sociale et développement humain	Montant : 40 % (à titre indicatif)
☒ Éducation	Montant : 10 % (à titre indicatif)
☒ Genre	☐ _ G0 ☒ G1] ☐ G G2

☐ Biodiversité	Montant :
☒ Inégalités	☐ I-0 ☒ I-1 ☐ I-2
☒ Droits de l'homme, démocratie et bonne gouvernance	Montant : 30 % (à titre indicatif)

Domaine prioritaire 6 : Migration et déplacement forcé

Action 19 : Soutien de l'UE à la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants dans la Corne de l'Afrique — Montant prévu de 20 millions d'euros

a. Résumé

Au sein de la région et sur deux axes principaux (à savoir la route orientale et la route de la Méditerranée centrale), les ressortissants de pays tels que le Soudan, l'Éthiopie et le Soudan du Sud migrent souvent dans des conditions vulnérables et périlleuses. Ces itinéraires se caractérisent par des conditions météorologiques extrêmes, des obstacles juridiques et réglementaires, des contraintes financières, la xénophobie et le manque d'accès aux services de protection. Contraintes de fuir pour de multiples raisons et souvent dans des besoins économiques, les populations déplacées peuvent être la cible de trafiquants et de passeurs, qui abusent souvent de leur vulnérabilité, les exposant à des voyages mettant leur vie en danger et à la violence, en particulier pour les femmes et les enfants. Les migrants se trouvent également souvent dans des situations extrêmement vulnérables et sont la proie de réseaux criminels organisés et non organisés de trafiquants et de passeurs, qui les traitent comme des marchandises avec la fausse promesse d'un passage sûr et rapide des frontières internationales. Les migrants empruntent des itinéraires dangereux, sont exposés à des abus et à une exploitation tout au long du trajet, mais risquent également leur vie. Souvent, les voyages ne sont pas linéaires et sont détournés dans de nombreuses directions par lesquelles les migrants tentent d'atteindre leur destination, en étant exposés à des comportements abusifs de la part de plusieurs acteurs criminels. La traite des êtres humains est souvent liée à d'autres formes de criminalité organisée telles que le trafic de drogue, l'extorsion, le blanchiment d'argent, la fraude documentaire, la fraude aux cartes de paiement, la criminalité contre les biens, la cybercriminalité, etc. La traite des êtres humains et le trafic de migrants sont deux formes différentes de criminalité organisée, mais souvent liées. Dans l'ensemble, elles représentent une industrie illégale de 150 milliards de dollars, selon les estimations de l'ONUDC.

Depuis la première mise en œuvre du fonds fiduciaire de l'UE en 2015, la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants figurent parmi les priorités de l'UE, deux des principaux domaines de coopération UE-Afrique en matière de gestion des migrations. Depuis 2015, l'UE a soutenu l'IGAD et ses États membres dans le cadre des programmes « Better Migration Management » (BMM) et du centre régional d'opérations à Khartoum (ROCK). Cette action permettra à l'UE de s'appuyer sur les résultats obtenus dans le cadre des deux programmes. Elle (1) renforcera les capacités nationales des pays de la Corne de l'Afrique à gérer les migrations ainsi qu'à protéger, soutenir et autonomiser les victimes de la traite des êtres humains et les migrants vulnérables, en accordant une attention particulière aux femmes et aux enfants ; et (2) renforcer la coopération régionale dans la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic.

L'action complétera les principales initiatives régionales de l'UE telles que l'HoAI et le soutien de l'UE au protocole de l'IGAD sur la libre circulation des personnes et au protocole de l'IGAD sur la transition, et s'appuiera sur les résultats du programme de l'IGAD sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et la traite des êtres humains. INTPA A.2 sera l'entité chef de file de l'action. Les contrats seront gérés par les délégations de l'UE à Djibouti et au Kenya.

L'entité chef de file chargée de cette action et de la gestion des contrats est l'unité A2 de la DG INTPA.

b. Logique d'intervention de l'action proposée

L'objectif général est d'aider les pays de la Corne de l'Afrique de la région à promouvoir une migration sûre, ordonnée et régulière, tout en luttant contre la migration illégale au moyen d'approches fondées sur les droits de l'homme et tenant compte de la dimension de genre.

Les **objectifs spécifiques** sont :

1. Renforcer les capacités, y compris du point de vue du genre et des droits de l'homme, des acteurs chargés des enquêtes, du pouvoir judiciaire, des autorités chargées des frontières et de l'immigration, des organisations de la société civile, afin d'améliorer la gestion des frontières, d'améliorer les cadres réglementaires en matière de migration et d'améliorer l'accès à l'assistance, à la protection, à l'autonomisation et aux solutions durables pour les victimes de la traite et les migrants vulnérables (BMM IV), en particulier les femmes, les enfants et les personnes en situation de handicap ;
2. Renforcer le soutien et la poursuite de la coopération et des échanges régionaux/continentaux/internationaux en matière répressive et judiciaire dans la lutte contre les réseaux de trafiquants et de passeurs, tout en assurant une transition harmonieuse et équilibrée vers le centre continental de l'UA (ROCK III).

c. Modalité de mise en œuvre

L'objectif spécifique 1 sera mis en œuvre en gestion indirecte par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) dans le cadre de la phase IV du BMM en Éthiopie, Djibouti, Kenya, Soudan du Sud et Somalie.²⁰

L'objectif spécifique 2 sera mis en œuvre en gestion indirecte par CIVIPOL dans le cadre de la phase III de la ROCK.²¹

L'entité chef de file chargée de cette action et de la gestion des contrats est l'unité A2 de la DG INTPA.

d. Principales parties prenantes

Parmi les parties prenantes figurent la Commission de l'UA, les pays européens et africains du processus de Khartoum, l'AU-HoAI, l'IGAD, l'Organisation de coopération des chefs de police d'Afrique orientale (EAPCCO), l'Organisation africaine de coopération policière (AFRIPOL), le Comité des services de renseignement et de sécurité en Afrique (CISSA), les OSC concernées, les ministères respectifs de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des affaires intérieures des pays sélectionnés dans la région de l'HoA.

e. Contribution aux objectifs et marqueurs de dépenses (y compris NDICI-Europe dans le monde, la DG INTPA et l'UE, les montants escomptés)

☒ Migration et déplacements forcés	Montant : 20 M EUR
☐ Climat	Montant :
☐ Inclusion sociale et développement humain	Montant :
☐ Éducation	Montant :
☒ Genre	☐ G0 ☒ G1 ☐ G2
☐ Biodiversité	Montant :
☐ Inégalités	☒ I-0 ☒ I-1 ☐ I-2

²⁰ Il est peu probable que l'Ouganda et l'Érythrée, inclus dans les phases précédentes du programme, prennent part à la nouvelle phase du programme. Les systèmes réglementaires ougandais en matière de migration sont jugés plus avancés et ont moins besoin d'aide que ceux d'autres pays. L'Érythrée a vu les opérations de BMM interrompues depuis plusieurs années en raison de la situation politique dans le pays.

²¹ Le programme couvrira les pays du processus de Khartoum, l'initiative Union africaine — Corne de l'Afrique (AU-HoAI), les pays participant aux routes migratoires émergentes et intéressés par les possibilités de coopération transfrontalière et qui ont déjà envoyé un officier de liaison au ROCK au cours de la première et de la deuxième phase, les pays participant à la transition de la ROCK au centre de Khartoum de l'UA.

☐ Droits de l'homme, démocratie et bonne gouvernance	Montant :
---	-----------

Action 20 : Protection, assistance et solutions pour les populations déplacées en Afrique subsaharienne — Montant prévu de 115 millions d'euros

a. Résumé

Cette action soutient les efforts en vue d'une protection, d'une assistance et de solutions aux personnes déplacées de force (demandeurs d'asile, réfugiés, et personnes déplacées à l'intérieur du pays) en Afrique subsaharienne, notamment : i) crise soudanaise : Tchad (20 millions d'euros) et Soudan du Sud (12 millions d'euros) ; ii) Sahel central : Burkina Faso, Mali et Niger (20 millions d'euros)²² ; iii) situations prolongées : Plateforme de soutien de l'IGAD (3 millions d'euros), l'initiative de solutions pour le Soudan et le Soudan du Sud (12 millions d'euros), réfugiés centrafricains au Cameroun et réfugiés de retour en RCA (15 millions d'euros) et réfugiés en Ouganda (15 millions d'euros) ; iv) Mécanisme de transit d'urgence au Rwanda (11 millions d'euros) ; et v) les personnes déplacées en Somalie (7 millions d'euros).

Les conflits et les effets néfastes du changement climatique dans les pays ciblés par l'action aggravent les vulnérabilités et les inégalités préexistantes des populations et provoquent des déplacements forcés tant à l'intérieur qu'au-delà des frontières. En 2023, on dénombrait 19,3 millions de personnes déplacées à l'intérieur d'un pays (90 % à la suite de conflits et de violences et 10 % à la suite de catastrophes) et près de 6 millions de réfugiés dans les pays susmentionnés.

Compte tenu de l'ampleur et de la persistance des déplacements forcés dans les années à venir dans les pays vulnérables au changement climatique concernés par l'action, il est nécessaire d'apporter des réponses intégrées et globales aux déplacements forcés, conçues selon le nexus humanitaire-développement-paix. L'action se concentrera sur la fourniture d'une assistance et d'une protection à plus long terme, ainsi que sur des solutions durables pour favoriser la cohésion sociale et soutenir l'intégration socio-économique et, dans la mesure du possible, les réformes juridiques/politiques. La composante « changement climatique », facteur qui exacerbe le risque de déplacement, sera intégrée, notamment par l'accès aux services (eau durable, énergie propre, abris résilients face au changement climatique, protection sociale adaptée aux chocs, moyens de subsistance durables sur le plan environnemental, etc.). Dans la mesure du possible, en ce qui concerne les activités relatives aux moyens de subsistance, la collaboration avec l'initiative conjointe du HCR et de l'IFC sera étudiée afin de créer des possibilités inclusives pour les réfugiés et leurs communautés d'accueil.

L'entité chef de file chargée de cette action est l'unité A2 de la DG INTPA.

Les entités chargées de la gestion des contrats sont les délégations de l'UE dans les pays visés par l'action.

b. Logique d'intervention de l'action proposée

L'objectif général de l'action est de lutter contre les déplacements forcés (demandeurs d'asile, réfugiés, réfugiés rapatriés et personnes déplacées à l'intérieur du pays, en accordant une attention particulière aux femmes, aux enfants et aux personnes en situation de handicap) dans certains pays d'Afrique subsaharienne au moyen d'approches régionales.

Les objectifs spécifiques de l'action sont les suivants : i) fournir des solutions inclusives et durables (sur les plans économique, social et environnemental) aux réfugiés, aux personnes déplacées à l'intérieur du pays et aux communautés d'accueil les plus vulnérables, en particulier les femmes, les personnes en situation de handicap et les enfants ; ii) fournir une assistance aux réfugiés piégés en Libye par une évacuation d'urgence vers le Rwanda en vue de trouver des solutions durables dans les pays de réinstallation ; iii) soutenir les pays concernés par l'action à entreprendre, le cas échéant, des réformes politiques/lois tenant compte des questions liées à l'égalité entre les hommes et les

²² Pour ces pays, l'action sera axée sur l'intérêt de la population.

femmes, aux personnes handicapées et aux droits de l'homme en ce qui concerne les déplacements forcés ; et iv) renforcer le dialogue politique au niveau régional sur les déplacements forcés.

Les activités suivantes seront envisagées : élaboration/révision de la législation/des politiques abordant les défis liés aux déplacements forcés et les possibilités offertes par les approches fondées sur l'égalité de genre, le handicap et les droits de l'homme ; sécurité alimentaire ; l'accès à des services de base inclusifs sur un pied d'égalité avec les populations locales, à des logements durables sur le plan environnemental et à des emplois décents adaptés au climat pour les personnes déplacées de force et les communautés d'accueil ; offrir des possibilités de réinstallation sûres aux réfugiés, y compris aux femmes et aux enfants ; et renforcer les réponses régionales aux déplacements forcés.

L'action repose sur l'hypothèse que le flux des personnes déplacées de force reste au même niveau et que les gouvernements des pays concernés maintiennent leur soutien et leur engagement à résoudre les problèmes liés aux déplacements forcés, conformément aux engagements qu'ils ont pris lors du Forum mondial sur les réfugiés de 2023.

Cette action complétera d'autres actions aux niveaux régional et national, telles que le pilier « Réaction rapide » et le volet « Borderlands V » dans le cadre du PAA 2025.

c. Modalité de mise en œuvre

L'action utilisera une combinaison de modalités de mise en œuvre combinant la gestion indirecte avec les agences des Nations unies et des États membres et la gestion directe au moyen de subventions octroyées à des ONG internationales.

L'entité chef de file chargée de cette action est l'unité A2 de la DG INTPA.

Les entités chargées de la gestion des contrats sont les délégations de l'UE dans les pays visés par l'action.

d. Principales parties prenantes

Les principales parties prenantes sont les suivantes : les gouvernements aux niveaux central et local, les organisations internationales travaillant sur les déplacements forcés, les villes accueillant des populations déplacées de force, les bénéficiaires finaux (demandeurs d'asile, réfugiés, réfugiés rapatriés, déplacés internes, communautés d'accueil), les organisations de la société civile internationales et locales, les organisations régionales concernées, le secteur privé, ainsi que les femmes, les réfugiés et les organisations de jeunesse.

e. Contribution aux objectifs et marqueurs de dépenses (y compris les NDICI-Europe dans le monde, la DG INTPA et l'UE, les montants escomptés)

☒ Migration et déplacements forcés	Montant : 115 M EUR
☒ Climat	Montant : 0 M EUR
☒ Inclusion sociale et développement humain	Montant : 12 M EUR
☐ Éducation	Montant :
☒ Genre	☐ G-0 ☒ G-1 ☐ G-2
☐ Biodiversité	Montant :
☒ Inégalités	☐ I-0 ☒ I-1 ☐ I-2
☒ Droits de l'homme, démocratie et bonne gouvernance	Montant : 12 M EUR

Mesures d'appui

Action 21 : PAA 2025 Mesures d'appui — Montant prévu 61,34 millions d'EUR (MIP ASS 57,78 M EUR, MIP Pacifique 1,59 M EUR, MIP Caraïbes 1,97 M EUR)

a. Résumé

L'action mettra en œuvre les mesures de soutien prévues dans le PIP régional au moyen de **trois** volets :

Assistance Technique : Une assistance technique est nécessaire pour traduire, au moyen de programmes appropriés, l'identification, la formulation et la mise en œuvre des priorités politiques et stratégiques formulées dans le PIP régional en activités concrètes ayant l'impact escompté. Ce volet mettra à disposition l'expertise nécessaire à la réalisation de ces objectifs (y compris en ce qui concerne l'égalité entre les hommes et les femmes, l'inclusion des personnes handicapées et l'approche fondée sur les droits de l'homme). Les activités seront mises en œuvre par la passation de marchés de services et l'octroi de subventions. Ce dernier comprendra une subvention à l'International Crisis Group (ICG) afin de fournir une analyse détaillée et des recommandations stratégiques sur les moteurs de l'instabilité, de l'insécurité et des déplacements forcés en Afrique subsaharienne. En outre, un soutien peut être fourni dans le cadre d'une gestion indirecte avec la Commission de l'Union africaine et de subventions directes aux communautés économiques régionales (CER) aux interventions de réaction rapide en cours au titre de la facilité de réserve de crise du Fonds de l'Union africaine pour la paix et d'autres initiatives de réaction rapide de l'Union africaine ou des CER, à évaluer au cas par cas en fonction de l'intérêt de l'UE.

Renforcement de capacité : L'UE a pour objectif d'établir des partenariats plus solides avec les organisations multilatérales et régionales africaines, notamment en soutenant le renforcement de capacité de ces acteurs (y compris en ce qui concerne l'égalité entre les hommes et les femmes, l'inclusion des personnes handicapées et les droits de l'homme, le cas échéant). Le soutien sera axé sur la modernisation des systèmes administratifs et financiers. L'action ciblera la Commission de l'Union africaine et les entités placées sous sa supervision financière et administrative, d'autres organisations régionales ayant bénéficié d'un soutien dans les PAA précédents.

Appui au cadre institutionnel du partenariat OEACP-UE : L'objectif de ce volet est de soutenir le cadre institutionnel du partenariat OEACP-UE entre 2025 et 2027. Ce soutien contribuera à : i) renforcer la capacité du Secrétariat de l'OEACP à remplir son rôle d'organe administratif et exécutif de l'OEACP dans la mise en œuvre de l'accord de partenariat OEACP-UE ; ii) renforcer le partenariat OEACP-UE en soutenant le dialogue actif au niveau des institutions conjointes UE-OEACP et le partenariat UE-OEACP dans les forums et événements internationaux.

L'entité chef de file chargée de cette action est l'unité A2 de la DG INTPA.

Les entités chargées de la gestion du contrat sont les suivantes :

Composante 1 : DG INTPA et les délégations de l'UE ;

Composante 2 : DG INTPA, unité A1 et délégation de l'UE auprès de l'Union africaine.

Composante 3 : DG INTPA, unité A1

b. Logique d'intervention de l'action proposée

1. Assistance technique.

Grâce à l'assistance technique, l'action vise à i) contribuer à l'identification, par les délégations de l'UE et la DG INTPA, y compris du point de vue de l'égalité entre les hommes et les femmes, du handicap et des droits de l'homme, de programmes de l'ASS dans des domaines tels que le développement humain, les négociations sur le commerce/zone de libre-échange, la facilitation des échanges et le commerce numérique, la concurrence et l'accès au marché, la numérisation, le

développement des infrastructures, les migrations et les déplacements forcés, la stabilité des frontières, la paix et la sécurité ; ii) renforcer la coopération Afrique-Europe dans des domaines tels que la jeunesse et la culture, ainsi que la paix et la sécurité ; iii) améliorer les plateformes existantes de sensibilisation, d'engagement et de coordination utilisées par les acteurs non étatiques et le secteur privé ; iv) améliorer le suivi et l'évaluation (y compris à partir d'approches fondées sur l'égalité entre les hommes et les femmes, l'inclusion des personnes handicapées et les droits de l'homme) des initiatives actuellement financées par l'UE mises en œuvre par les partenaires et améliorer la qualité du suivi des engagements.

2. Renforcement des capacités

Le soutien comprendra la mise en œuvre d'un nouvel accord administratif et d'échange de personnel avec la Commission de l'Union africaine (CUA). Les échanges entre le personnel des organes stratégiques de l'Union africaine (UA) pour le partenariat Afrique-UE et la réforme en cours de l'UA, en particulier la CUA (et d'autres entités placées sous la supervision financière et administrative de la CUA, telles que l'AUDA-NEPAD et le secrétariat de la ZLECAf) avec les services compétents de la Commission européenne, favoriseront la coopération administrative et institutionnelle dans des domaines d'intérêt mutuel prédéfinis et renforceront les capacités institutionnelles de l'UA.

3. Appui au cadre institutionnel du partenariat OEACP-UE

Ce volet contribuera à la mise en œuvre effective de l'accord de partenariat UE-OEACP (accord de Samoa), en finançant une partie des coûts associés au fonctionnement du secrétariat de l'OEACP, à l'organisation des réunions des institutions conjointes dans le cadre de l'accord de Samoa, y compris ses protocoles régionaux, et à la participation du secrétariat à des événements internationaux qui contribuent au partenariat UE-OEACP.

Le montant prévu pour cette action est de 24 435 582 EUR (20 881 582 EUR provenant du programme indicatif pluriannuel régional pour l'Afrique subsaharienne, 1 586 000 EUR provenant du programme indicatif pluriannuel régional pour le Pacifique et 1 968 000 EUR provenant du programme indicatif pluriannuel régional pour les Caraïbes).

c. Modalité de mise en œuvre

Les modalités de mise en œuvre définies sont les suivantes :

- 1. Pour l'Assistance Technique :** gestion indirecte, gestion directe au moyen de contrats-cadres, d'un marché de services et de subventions ;
- 2. Renforcement des capacités :** Gestion directe.
- 3. Appui au cadre institutionnel du partenariat OEACP-UE :** gestion directe via des subventions de fonctionnement annuelles afin de soutenir le fonctionnement du Secrétariat OEACP, marchés publics et des subventions d'action pluriannuelles pour cofinancer les actions qui contribuent au partenariat UE-OEACP, y compris une partie des coûts opérationnels des institutions conjointes UE-OEACP.

L'entité chef de file chargée de cette action est l'unité A2 de la DG INTPA.

Les entités chargées de la gestion des contrats sont les suivantes :

Composante 1 : DG INTPA et les délégations de l'UE ;

Composante 2 : DG INTPA, unité A1 et délégation de l'UE auprès de l'Union africaine.

Composante 3 : DG INTPA, unité A1

d. Principales parties prenantes

Il est prévu de travailler avec un large éventail de parties prenantes sur la base des demandes d'assistance technique reçues du siège de la DG INTPA et des délégations de l'UE. Les parties prenantes prévues peuvent inclure, sans s'y limiter, la Commission de l'Union africaine, les organisations régionales africaines, les organisations partenaires africaines, les gouvernements nationaux africains et les organisations de la société civile actives dans la région (par exemple, International Crisis Group), Secrétariat et pays membres de l'OEACP, Communautés économiques régionales, membres des Assemblées parlementaires paritaires et conjointes.

e. Contribution aux objectifs et marqueurs de dépenses (y compris les objectifs NDICI-Europe dans le monde, la DG INTPA et l'UE, les montants escomptés)

☐ Migration et déplacements forcés	Montant : 0 millions
☐ Climat	Montant : 0 millions
☐ Inclusion sociale et développement humain	Montant : 0 millions
☐ Éducation	Montant : 0 millions
☒ Genre	☐ G0 ☒ G1 ☐ G2
☐ Biodiversité	Montant : 0 millions
☐ Inégalités	☐ I-0 ☐ I-1 ☐ I-2
☒ Droits de l'homme, démocratie et bonne gouvernance	Montant : 24,8 M EUR